

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'Assemblée Communale s'est réunie le 14 septembre 2017 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire : M. Patrick BONTEMPS.

Absents : M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote : Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

* * * * *

M. le Maire a annoncé qu'avec ce Conseil Municipal de rentrée, s'ouvre une nouvelle période de la vie démocratique municipale. Il forme le vœu que ces débats soient de haut niveau avec l'objectif essentiel de bâtir un territoire offensif, puissant et d'avenir.

Après déjà trois ans de mandat, l'équipe municipale poursuit son programme avec au cœur du projet municipal l'action sociale, la politique de la ville et des quartiers, la tranquillité et l'éducation.

Il sera présenté dans quelques jours aux Bisontines et aux Bisontins les réalisations d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi de demain. Cela touche aux orientations stratégiques, décidées actuellement et ayant une incidence pour les 10 prochaines années pour bon nombre d'entre elles.

M. le Maire a évoqué le décès accidentel du petit Daris à la piscine de Chalezeule. Il a eu une pensée en la mémoire de ce petit parti trop tôt, ainsi qu'envers sa famille plongée dans le désarroi et à qui il a adressé bien évidemment, au nom de tous les élus, ses sincères condoléances. Abdel GHEZALI, Adjoint aux Sports, accompagné de Nathalie PORRAL, Directrice des Sports, ont aussi relayé directement la compassion de l'équipe municipale en rencontrant ses parents et leurs proches. Cela est un drame, également vécu comme tel par tous les agents présents sur place ce dimanche-là.

Il a souhaité publiquement leur témoigner son soutien, car ils vivent une épreuve difficile. Toute la lumière sur ce drame doit être faite par le biais d'enquêtes en cours.

Il a demandé à l'assemblée de respecter une minute de silence en la mémoire du petit Daris.

Minute de silence.

M. le Maire a annoncé, avec une certaine émotion, le choix de Solange JOLY de démissionner de ses mandats d'élue à compter du 1^{er} octobre prochain. Il lui a rendu hommage pour son travail, ses convictions et son investissement.

M. Clément DELBENDE remplacera Mme JOLY comme futur élu de la majorité ; il sera installé lors du Conseil Municipal le 12 octobre prochain.

M. le Maire a précisé que l'équipe municipale a pris pour engagement de garantir la tranquillité des concitoyens et ceci dans un contexte compliqué, comme celui de Planoise, où des événements graves, inacceptables, sont à déplorer depuis quelques mois.

Il a déclaré clairement à l'assemblée qu'il ne sera fait aucune preuve de faiblesse face à ces voyous. La Ville, avec tous ses élus et ses agents de la police municipale, du CCAS, de la voirie, des espaces verts, de la vie associative, de la culture et des sports, du commerce, de l'économie, de l'éducation, du contrat de ville, avec aussi les bailleurs sociaux et les associations, agit au quotidien et sera toujours présente pour agir sur tous les leviers : éducation, prévention, répression.

M. le Maire a conscience des problèmes, et il ne sera plus toléré aucune excuse ou explication pour accepter l'attitude d'une minorité de voyous qui perturbent la majorité des Planoisiens. L'équipe municipale continuera à s'engager à leurs côtés pour faire reculer ceux qui pensent que les lois de la République ne s'appliquent pas à eux.

M. le Maire a affirmé qu'il sera ferme, concret dans l'action et déterminé.

Cette détermination s'affiche d'ailleurs à tous les niveaux, avec l'Etat bien sûr et M. le Préfet BARTOLD dont il souligne l'implication sans faille, avec la Justice aussi, et Mme la Procureur ROUX-MORIZOT, qui a annoncé la création d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD), instance opérationnelle, transversale et réactive.

M. le Maire a souhaité informer les élus de l'attention exprimée par le Ministre de l'Intérieur pour Besançon. Il a tenu à saluer sa réactivité et son grand intérêt pour notre ville. M. le Ministre de l'Intérieur s'est engagé à soutenir les actions menées et l'a confirmé par écrit, avec une lettre datée du 12 septembre dans laquelle il fait mention d'éléments clairs :

- Besançon fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Direction Générale de la Police nationale, selon ses propres directives ;

- Au niveau des effectifs de police, M. Gérard COLLOMB annonce que la situation bisontine s'améliorera progressivement d'ici début 2018 pour retrouver fin janvier le niveau des effectifs de 2002 ;

- L'engagement que la candidature de Besançon sera étudiée très prochainement pour devenir une ville pilote pour la future police de sécurité quotidienne promise par le Président de la République ;

- La création d'un véritable commissariat de proximité au cœur de Planoise, un commissariat dédié à l'action de terrain et au contact avec la population. Cette proposition, qualifiée «d'attractive» par le Ministre lui-même est en cours d'instruction en lien étroit avec M. le Préfet.

- L'équipe municipale, l'Etat, la Justice, et tous les acteurs de terrain sont mobilisés.

M. le Maire a précisé que l'équipe municipale a conscience des difficultés et ne fait preuve d'aucune naïveté. Elle sait qu'il faudra encore un peu de temps pour inverser le sentiment des Planoisiens dont nous entendons le cri d'alerte. Mais l'équipe municipale tente d'agir concrètement, sans promettre l'intenable mais sans non plus baisser les bras.

M. le Maire a ensuite évoqué les grands projets structurants du territoire, ainsi que l'ouverture dans un an du nouveau Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie rénové et enrichi de ses collections. Le Besançon de demain c'est aussi Saint-Jacques, la cité internationale des Savoirs et de l'Innovation avec la grande bibliothèque d'agglomération à vocation régionale et le village des start-up du Village by CA, mais aussi l'ouverture dans quelques semaines de la Maison des services au public au cœur de Planoise.

M. le Maire a souhaité également avoir une pensée particulière pour les proches des victimes et pour les habitants de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, pour ceux aussi d'Haïti, de Cuba et Saint-Domingue.

C'est la raison pour laquelle un rapport a été ajouté à ce Conseil afin de soutenir ces victimes. Il sera soumis au vote en fin de séance.

M. Patrick BONTEMPS est désigné comme secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 - Conseil Municipal - Commissions et représentations - Modificatif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la modification de désignations au Conseil d'administration de la Rodia :

- Mme Christine WERTHE, membre titulaire en remplacement de Mme Catherine COMTE-DELEUZE,

- Mme Catherine COMTE-DELEUZE, membre suppléante en remplacement de Mme Christine WERTHE.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

3 - SPL Territoire 25 - Modification du capital social

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de l'entrée au capital des communes d'Ornans et Pontarlier,
- de se prononcer sur le principe de l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25,
- de se prononcer sur le montant de la souscription de la Ville de Besançon à l'augmentation de capital, à savoir 188 300 € répartis sur 3 ans,
- d'autoriser la modification des statuts consécutive à la procédure d'augmentation de capital,
- d'autoriser ses élus représentants à voter favorablement sur ce sujet dans les instances de la SPL Territoire 25.

M. BODIN (2) et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Société d'équipement du Doubs (SedD) - Modification du capital social et fusion-absorption de la SOCAD

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

d'une part,

- d'autoriser l'augmentation de capital par incorporation de réserves, portant la valeur unitaire de l'action à 112 € et le montant total du capital à 8 798 720 €,
- d'autoriser la modification des statuts qui en résulte,
- d'autoriser ses représentants à voter favorablement sur ce sujet dans les instances délibératives de la SedD,

d'autre part,

- d'autoriser l'opération de fusion-absorption de la société SOCAD par la SedD, et l'augmentation du capital qui en résulte,
- d'approuver les nouveaux statuts de la société fusionnée,
- d'autoriser ses représentants à voter favorablement sur ce sujet dans les instances délibératives de la SedD, et en particulier autoriser la signature du traité de fusion par le Président de la SedD.

M. BODIN (2) et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

5 - Exercice 2017 - Décision modificative n° 2

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de voter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 par chapitre et de manière globale conformément aux balances (annexe 1) et conformément au document budgétaire.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 41* *Contre : 0* *Abstentions : 12*

6 - Ressources budgétaires - Modification de la délibération fixant divers tarifs pour la saison 2017/2018 - Rectification relative aux tarifs ALSH

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la modification de la délibération du 22 juin 2017 fixant divers tarifs pour la saison 2017/2018.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

RESSOURCES HUMAINES

7 - Personnel communal - Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de conventionnement avec le FIPHFP,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention avec le FIPHFP.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

8 - Personnel Communal - Prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire - Approbation du programme pluriannuel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- d'autoriser M. le Maire ou Mme l'Adjointe au personnel à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

9 - Personnel Communal - Recrutement d'un Responsable des collections d'archéologie au sein des Musées du Centre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir l'emploi à temps complet de Responsable des collections d'archéologie au sein des Musées du Centre,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

GARANTIE D'EMPRUNTS

10 - Grand Besançon Habitat - Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la réitération par la Ville de Besançon de sa garantie pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer tous documents utiles à la mise en œuvre du réaménagement.

M. CURIE, Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, Mme JOLY et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 47* *Contre : 0* *Abstention : 0*

11 - SPL Territoire 25 - Projet d'aménagement du quartier Viotte - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 80 % d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 € auprès du Crédit Coopératif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt de la SPL Territoire 25,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec la SPL Territoire 25.

M. BODIN (2) et M.SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 50* *Contre : 0* *Abstention : 0*

COMMUNICATION

12 - Convention de cession de droits d'auteur aux Editions Nathan

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession de droits d'auteur de l'affiche,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

ÉDUCATION

13 - Convention de coopération pour la scolarisation d'enfants déficients auditifs à l'école élémentaire des Vieilles Perrières

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet de convention de coopération entre les services départementaux de l'Education Nationale, les PEP du Doubs et la Ville de Besançon pour la scolarisation d'enfants déficients auditifs au sein d'un dispositif ULIS TFA à l'école des Vieilles Perrières,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention.

Mme CAULET et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

PETITE ENFANCE

14 - Mise en oeuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles du réseau d'éducation prioritaire - Demande de subvention par l'association Antenne Petite Enfance

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Antenne Petite Enfance pour la mise en œuvre des ateliers de parentalité dans les écoles maternelles.

Mme LEMERCIER et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

CULTURE - TOURISME

15 - Transfert de propriété des vestiges mobiliers issus des fouilles de Saint-Vit, «Les Champs Traversains» appartenant à l'Etat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter le transfert de propriété,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents au transfert de propriété.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

16 - Acquisition d'oeuvres d'art pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et le Musée du Temps - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les acquisitions pour intégration dans le patrimoine de la Ville,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter, d'une part le mécénat des Amis des Musées et des Bibliothèques, et d'autre part les subventions du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Mme COMTE-DELEUZE n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

17 - Bibliothèques et Archives - Adhésion à la plateforme numérique de services en ligne de la médiathèque départementale Média-Doo

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention.

Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 48* *Contre : 0* *Abstention : 0*

18 - Citadelle - Accès au patrimoine par le numérique - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et ORANGE

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le partenariat avec Orange,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat correspondante avec ORANGE.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

19 - Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mécénat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

20 - Direction Citadelle - Signature d'un contrat de cession de droits d'auteur

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la cession des droits d'auteur relatifs au cliché au profit du Conseil Départemental de la Haute-Savoie,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat de cession de droits d'auteur correspondant avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

21 - Citadelle - Droits d'entrée et tarifs réceptifs 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de fixer les droits d'entrée et tarifs réceptifs de la Direction Citadelle-Patrimoine mondial pour 2018.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

22 - Délégation de service public du Casino de Besançon - Autorisation du changement de contrôle indirect du délégataire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le changement de contrôle indirect du délégataire du Casino de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

HYGIENE-SANTÉ

23 - Convention avec la MJC de Palente-Orchamps pour l'expérimentation d'une «cuisine éducative»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur ce projet,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante.

M. VAN HELLE n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

24 - Réforme du stationnement - Convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention avec l'ANTAI,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

VIE DES QUARTIERS

25 - Fonds de Participation des Habitants (FPH) - Convention de partenariat avec l'Association AGIR Solidarité Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le renouvellement, jusqu'au 31 décembre 2017, de la convention de partenariat signée avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté,
- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 2 000 € à l'association AGIR Solidarité Franche-Comté pour l'année 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de Participation des Habitants,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir.

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

EAU ET ASSAINISSEMENT

26 - Exercice 2016 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Eau

Le Conseil Municipal a examiné le rapport d'activités 2016 du service de l'Eau.

27 - Exercice 2016 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement

Le Conseil Municipal a examiné le rapport d'activités 2016 du service de l'Assainissement.

28 - Exercice 2016 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement Non Collectif

Le Conseil Municipal a examiné le rapport d'activités 2016 du service de l'Assainissement Non Collectif.

29 - Transfert des compétences «Eau» et «Assainissement» à la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 12

30 - Additif à la convention de partenariat dans le cadre de la protection de l'aire d'alimentation du captage d'Arcier

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le plan de financement 2017,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :
 - . signer le plan de financement 2017,
 - . solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse,
 - . signer tous documents utiles à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

31 - Accord Cadre Agence de l'Eau - Ville de Besançon - Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

32 - Local communal 7 rue du Palais de Justice - Avenant au bail commercial au profit de la Société Jean et Robin - Cession du droit au bail

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'agréer la cession du droit au bail de Mme MONNOT,
- d'approuver la déspecialisation partielle du bail pour permettre à la Société Jean et Robin d'exercer des activités de barbier et de tatoueur,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant au bail commercial.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

MAITRISE DE L'ENERGIE

33 - Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Convention de mise en commun d'information

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mise en commun d'information.

M. BODIN (2), M. ALLEMANN, M. CHALNOT, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. BIZE, Mme JOLY, Mme CAULET, Mme PRESSE, M. CURIE (2), M. DUMONT, M. DEVESA, M. POULIN, Mme FALCINELLA, Mme ZEHAF (2), M. FOUSSERET, Mme LEMERCIER, M. LOYAT, Mme MAILLOT, M. BRIOT, Mme POISSENOT, Mme SUGNY, M. POUJET, Mme MICHEL (2), Mme ROCHDI, M. LEUBA, M. STHAL, Mme THIEBAUT, M. ALAUZET, Mme VIGNOT, M. VAN HELLE, Mme REBRAB, Mme WANLIN et M. LIME n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 15* *Contre : 0* *Abstention : 0*

PREVENTION DES RISQUES URBAINS

34 - Révision du Plan Communal de Sauvegarde - Volet Inondation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de la révision du Plan Communal de Sauvegarde,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'arrêté de révision du Plan Communal de Sauvegarde, ainsi que tout acte qui serait nécessaire.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

CONTRAT DE VILLE

35 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Deuxième programmation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver, pour chacun des volets, la deuxième programmation du Contrat de Ville 2017 et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de cette deuxième programmation 2017 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 52* *Contre : 0* *Abstention : 0*

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

36 - ZAC des Vaïtes - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 15 mai 2017 - Bilan révisé au 31 décembre 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2016 présentant des dépenses et des recettes pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Vaïtes de 24 854 774 € HT ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 2 au Traité de concession qui permettra d'acter et contractualiser la rémunération de Territoire 25 au titre d'une nouvelle mission de coordination du groupement de commandes Ville/Territoire 25,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la Convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC des Vaïtes, signée le 28 février 2017, afin d'acter la modification de l'article 5.4 relatif à la rémunération du coordonnateur du groupement de commandes.

M. BODIN (2) n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstentions : 12

37 - Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Acquisition d'un terrain sis 14 avenue de la Vaïte à M. Claude MERCIER

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 12

38 - Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Acquisition de deux terrains sis 22 avenue de la Vaïte et 7 chemin du Vernois à la Société SEP FMB VERTHIER

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir,

- de prendre acte du désistement de la commune dans le contentieux en annulation qui l'oppose à la Société SEP FMB VERTHIER.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 12

39 - Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Acquisition d'un terrain sis 24 avenue de la Vaïte à Mme MOUHOT Evelyne

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 12

40 - Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Acquisition d'un terrain sis 20 avenue de la Vaïte

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 12

41 - Acquisition à titre gratuit de terrains Chemin de Vieilley à la SARL AFON

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir dans la gestion de cette transaction à titre gratuit.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

42 - Cession d'un hangar sis 4, rue Weiss au profit de M. Mohammed ABIDAT

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

43 - Cession d'un bail commercial sis 2, Place Jouffroy d'Abbans au profit de Mme HALM Françoise

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession au profit de Mme HALM Françoise, ou de toute personne physique ou morale s'y substituant,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

44 - ZAC des Hauts du Chazal - Cession d'un terrain à la sedD

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

M. BODIN (2) n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

45 - NPNRU Grette/Planoise - Reconstitution de l'offre de logements - Vente d'un terrain sis chemin de Palente et versement d'une subvention d'équipement au profit de Grand Besançon Habitat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession au profit de GBH au prix de 51 600 € net vendeur,

- d'autoriser la commune à subventionner à hauteur de 50 % et pour un montant maximum de 15 772 € le coût de dévoiement du réseau RTE,

- de constater la désaffectation du chemin communal et prononcer son déclassement du domaine public,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte lié au transfert de propriété ainsi que la convention relative à la subvention d'équipement.

Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE (2), Mme JOLY et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

46 - Vareilles - Requalification des espaces publics - Participation financière de la Ville de Besançon à l'implantation de points d'apport volontaire (PAV) enterrés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la participation de la Ville de Besançon à l'achat des deux PAV enterrés, sous forme de fonds de concours.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

47 - Subvention aux associations culturelles - Deuxième attribution 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les subventions de 21 projets de 19 associations culturelles et de l'Université de Franche-Comté, pour un montant total de 77 700 €,

- d'autoriser les versements à ces organismes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention échéante à intervenir avec l'Association BAL.

M. FOUSSERET, M. POUJET, Mme PESEUX et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

48 - Subvention à l'Association MJC Palente-Orchamps

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 12 500 € à l'Association MJC Palente-Orchamps,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant dans le cadre de la convention quinquennale.

M. VAN HELLE n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

49 - Vie Associative - 2^{ème} attribution de subventions 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution de 7 subventions, d'un montant total de 12 300 €, accordées à des associations, dans le cadre de la 2^{ème} attribution de subventions 2017.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

50 - Habitat Jeunes «Les Oiseaux» - Attribution d'une subvention d'investissement pour le projet de construction d'une salle de cinéma / conférences

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 30 000 € à l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» pour son projet de construction d'une salle de cinéma / conférences,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de subvention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

51 - Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux - Attribution d'une subvention d'investissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention d'investissement de 200 € au Comité de quartier de Rosemont / Saint-Ferjeux pour l'installation d'un panneau d'affichage.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

52 - Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer les Contrats de Développement Sportif avec les différents clubs de sport individuel,

- d'attribuer les subventions aux associations au titre des programmes «Manifestations», «Sport amateur» et «Sport de Haut Niveau» :

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

1.1 - Subventions pour manifestations

- Cercle Pugilistique Bisontin	1 000 €
- Besançon Football	1 000 €
- Besançon BMX	500 €

- Balise 25
- Club Alpin Français

1 000 €
1 000 €

1.2 Subventions exceptionnelles

- Club du Roller Hockey Besançon

2 000 €

2 - Programme «sport amateur»

- Subventions au titre du programme «Sport Amateur» :

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2016	Licenciés 2017	Subvention 2016	Subvention 2017	Acompte CM mars 2017	Solde à verser
AERO CLUB DE BESANÇON LA VEZE	Aéronautisme	104	104	275	272	138	134
AIGLON SPORTS	Gymnastique FSCF	70	85	1 344	1 949	672	1 277
ALLIANCE GLISSE DE FRANCHE-COMTE	Roller Skate	66	77	1 452	1 862	726	1 136
AMICALE CLUB BOULISTE	Boule Lyonnaise	28	23	484	374	242	132
AMICALE CYCLISTE BISONTINE	Cyclisme	191	166	3 663	3 305	1 832	1 473
AMICALE MOTOCYCLISTE DU DOUBS	Motocyclisme	49	45	129	117	0	117
AMIS PLONGEURS	Plongée	18	37	47	96	0	96
ANB	Natation	714	842	8 710	10 169	4 355	5 814
AQUA SPORT	Plongée	101	117	280	306	140	166
ARC CLUB	Tir à l'Arc	36	45	492	287	246	0
ASA SEQUANIE	Sport Automobile	165	161	436	421	218	203
ASEB	Roller Skate	116	94	1 565	1 200	783	417
ASPTT	Omnisports			7 120	10 301	3 560	6 741
	ASPTT Athlétisme	291	326				
	ASPTT Badminton	152	155				
	ASPTT Cyclisme - VTT	33	37				
	ASPTT Cyclotourisme	20	21				
	ASPTT Escalade	30	28				
	ASPTT Volley Ball	34	44				
	ASPTT Ski	57	44				
ASQP	Football	120	0	2 972	0	0	0
ATHLETIC CLUB	Athlétisme	31	32	108	83	0	135
ATSCAB	Bowling	141	106	1 750	1 003	875	128
BAD IN TOWN	Badminton	129	123	811	374	406	0
BALISE 25	Course d'Orientation	128	119	1 742	1 900	871	1 029
BASE BALL CLUB	Base Ball	26	24	671	540	336	204
BESANÇON ASSOCIATION PATINAGE ARTISTIQUE	Patinage Artistique	210	244	1 880	1 737	940	797
BESANÇON BISONS	Football américain	156	162	4 776	4 845	2 388	2 457

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2016	Licenciés 2017	Subvention 2016	Subvention 2017	Acompte CM mars 2017	Solde à verser
BESANÇON BOXE ACADEMIE	Boxe Anglaise	87	91	2 223	2 488	1 112	1 376
BESANÇON AC FUTSAL	Futsal	30	49	79	1 423	0	1 423
BESANÇON CURLING CLUB	Curling	40	42	953	1 032	477	555
BESANÇON CYCLOS RANDONNEURS	Cyclotourisme	59	55	156	143	78	0
BESANÇON DOUBS HOCKEY CLUB	Hockey	151	143	2 823	2 715	1 412	1 303
BESANÇON ESPERANCE	Football	70	48	1 708	1 028	854	174
BESANÇON GYMNASTIQUE RYTHM.	Gymnastique rythmique	205	177	5 501	5 021	2 751	2 270
BESANÇON HOCKEY CLUB	Hockey sur gazon	0	14	0	36	0	0
BESANÇON RACING CLUB	Omnisports	0	0	2 062	1 816	1 031	785
BESANÇON RACING CLUB	Cyclisme	4	29				
BESANÇON RACING CLUB	Escrime	60	70				
BESANÇON RING ATHLETIC	Boxe	90	63	2 019	1 911	1 010	901
BESANÇON TENNIS CLUB	Tennis	452	462	3 891	4 498	1 946	2 552
BESANÇON TRIATHLON	Triathlon	214	221	4 804	4 914	2 402	2 512
BESANÇON VOL LIBRE	Parapente	50	53	238	190	119	0
BMX BESANÇON	Cyclisme BMX	134	131	1 745	1 932	873	1 059
BOUSBOTTE (La)	Omnisports	0	0	3 918	4 182	1 959	2 223
BOUSBOTTE (La)	Gymnastique FSCF	155	164				
BOUSBOTTE (La)	Randonnée pédestre	16	25				
BOUSBOTTE (La)	Tennis de Table	9	7				
BOWLING CLUB BISONTIN	Bowling	35	32	92	149	0	149
BREGILLE (ASCC)	Handisport	22	46	342	663	171	492
BUC Escrime	Escrime	52	77	1 197	1 058	599	459
BUC Plongée	Plongée	101	102	624	306	312	0
BUC Tennis	Tennis	30	43	291	374	146	228
BUDO CLUB	Judo	32	30	534	156	267	0
BVB	Volley	153	171	4 377	4 626	2 189	2 437
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	614	541	3 228	1 807	1 614	193
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Omnisports	0	0	1 005	950	503	447
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Equitation	288	294				
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Handisport	12	9				
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Sports adaptés	0	0				
CITADELLE (La)	Gymnastique FSCF	228	207	4 470	4 367	2 235	2 132
CLEMENCEAU SPORTING CLUB	Football	336	380	10 191	11 263	5 096	6 167
CLUB ALPIN FRANÇAIS	Montagne randonnée	600	559	1 920	1 462	960	502
CLUB UNIHOCKEY BESANÇON	Floorball	98	113	1 689	1 865	845	1 020
CPB	Lutte	236	250	7 014	6 710	3 507	3 203
DECOCHE BISONTINE	Tir à l'Arc	60	81	820	767	410	357

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2016	Licenciés 2017	Subvention 2016	Subvention 2017	Acompte CM mars 2017	Solde à verser
DOJO FRANC-COMTOIS	Omnisports	0	0	6 991	7 204	3 496	3 708
DOJO FRANC-COMTOIS	Aïkido	86	90				
DOJO FRANC-COMTOIS	Judo	425	420				
DOJO FRANC-COMTOIS	Karaté	97	126				
DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	310	388	5 971	8 994	2 986	6 008
DYNAMIQUE BISONTINE	Gymnastique rythmique	97	97	2 607	2 824	1 304	1 520
EMTM	Tennis de Table	19	22	315	345	0	345
ENTRE-TEMPS	Escalade	288	301	2 841	2 514	1 421	1 093
EPAM	Arts martiaux	49	49	97	128	0	128
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Omnisports	0	0	2 333	1 954	1 167	787
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Tennis	142	147				
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Tennis de table	37	44				
ETRIER BISONTIN	Equitation	257	272	680	711	340	371
FANNY CLUB COMTOIS	Pétanque	30	35	0	91		91
FC BALZAC	Football	29	27	0	528		528
FRANÇAISE (La)	Haltérophilie	139	143	1 347	1 374	674	700
GOLF CLUB BESANÇON	Golf	481	457	1 273	1 195	637	558
GONOJUKAN SHOSHIN DOJO	Aikibudo	91	0	240	0	120	0
GROUPE SPELEOLOGIQUE DU DOUBS	Spéléologie		23		60	0	0
HAND ENSEMBLE	Hand ball	40	42	105	109	0	109
HAND SPORT MAHORAIS	Hand ball	106	136	3 041	4 051	1 521	2 530
IKS	Karaté	106	120	1 790	1 281	895	386
INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	270	312	1 939	2 536	970	1 566
JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique FSCF	47	66	958	1 677	479	1 198
LA MEDUSE	Plongée	90	0	238	0	119	0
LOCAL CLUB BOXE	Boxe	0	124	0	1 240	0	1 240
MAHORAIS SOMA TSARA	Football	36	31	903	826	452	374
MONTRAPON (ASC)	Football	59	35	1 612	954	0	954
OLOF PALME ORCHAMPS	Football	53	73	1 438	1 695	719	976
OLYMPIQUE BISONTIN	Rugby	477	434	13 346	10 331	6 673	3 658
ORCHAMPS PALENTE AS	Football	103	133	2 954	3 801	1 477	2 324
ORIENTATION TEAM BESANÇON	Course d'Orientation	91	77	1 783	1 548	892	656
PALENTE ORCHAMPS HB	Handball	320	347	9 176	10 202	4 588	5 614
PASSION SYNCHRO BESANÇON	Natation	55	56	1 145	1 663	573	1 090
PETANQUE FRANC-COMTOISE	Pétanque	173	158	458	413	229	184
PKA	Karaté	128	144	2 556	1 704	1 278	426
PLANOISE SAINT-FERJEUX	Football	234	368	7 333	11 055	3 667	7 388

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2016	Licenciés 2017	Subvention 2016	Subvention 2017	Acompte CM mars 2017	Solde à verser
PRES DE VAUX (US)	Football	160	153	4 508	4 311	2 254	2 057
PSB	Aïkibudo	30	28	105	86	0	86
PSB	Football	494	600	14 854	0	7 427	0
PSB	Tennis de Table	83	0	1 974	0	987	0
PSB JUDO	Judo	385	511	2 959	2 860	1 480	1 380
RETRAITE SPORTIVE DU GRAND BESANÇON	Multisports	428	442	1 133	1 156	567	589
RETRAITE SPORTIVE BESANÇON TILLEROYES	Multisports	122	160	323	418	162	256
ROLLER DERBY GRAND BESANÇON	Roller derby	27	23	71	230	0	230
ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	94	101	2 049	2 291	1 025	1 266
SAINT-CLAUDE (La)	Gymnastique	332	311	6 248	5 856	3 124	2 732
SAUVEGARDE KARATE CLUB	Karaté	54	49	1 679	1 455	840	615
SHOTOKAN (Le)	Karaté	104	112	1 546	1 548	773	775
SNB Omnisports	Aviron	104	151	1 460	1 493	0	337
SNB Canoë Kayak	Canoë-Kayak	260	162	2 681	2 072	1 341	731
SOCIETE DE TIR DE BESANÇON	Tir	365	368	2 277	2 218	1 139	1 079
SOLEIL BRILLE POUR TOUT LE MONDE	Handisport	328	328	2 503	2 473	1 252	1 221
SPORTING FUTSAL BESANÇON	Futsal	69	59	182	1 789	91	1 698
TAEKWONDO STK	Taekwondo	32	42	84	109	0	109
TENNIS DU GRAND BESANÇON	Tennis	414	375	3 221	2 544	1 611	933
ULTIMATE CLUB VESONTIO	Ultimate	40	43	820	845	410	435
VELOTTE (ASC)	Football	135	102	2 562	2 948	1 281	1 667
VOLANT BISONTIN	Badminton	162	198	3 050	3 049	1 525	1 524

121 224

123 605

3 - Subventions aux clubs de haut niveau - sports individuels

Il est proposé de signer les contrats de Développement sportif avec les clubs suivants :

CLUBS	Rappel subvention 2016/2017	Subvention 2017/2018	Acompte septembre 2017
Amicale Cycliste Bisontine	28 000 €	28 000 €	14 000 €
Alliance Natation Besançon	26 000 €	26 000 €	13 000 €
Balise 25	4 000 €	4 000 €	2 000 €
Besançon BMX	7 000 €	7 000 €	3 500 €
Besançon Triathlon	4 000 €	4 000 €	2 000 €

CLUBS	Rappel subvention 2016/2017	Subvention 2017/2018	Acompte septembre 2017
Besançon Curling Club	5 000 €	5 000 €	2 500 €
Cercle Pugilistique Bisontin	37 000 €	42 000 €	23 500 €
Centre école de parachutisme	5 000 €	5 000 €	2 500 €
Doubs Sud Athlétisme	23 000 €	23 000 €	11 500 €
La Française	18 000 €	15 000 €	7 500 €
Alliance Judo Dijon Besançon 21/25	25 000 €	25 000 €	12 500 €
La Saint-Claude	11 500 €	11 500 €	5 750 €
Orientation Team Besançon	6 000 €	6 000 €	3 000 €
TOTAL	199 500 €	201 500 €	103 250 €

M. ALLEMANN n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

53 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution de deux subventions de chacune 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre respectivement des samedis piétons et de l'animation des façades à l'occasion des fêtes de fin d'année, ainsi que de deux subventions d'un montant de 2 000 € et de 8 500 € à Récidev au titre, respectivement, de la campagne AlimenTERRE et du marché de Noël solidaire,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

54 - Subvention à l'Association «Le Chemin des Sens» pour sa manifestation «Parcours autour des métiers d'art et du patrimoine» dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de valider l'attribution d'une subvention à l'association «Le Chemin des Sens» d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de sa manifestation dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2017.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

55 - Potager et jardin dans mon école - Attribution de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à recueillir et transmettre à la DREAL l'ensemble des bilans et pièces justificatives des trois écoles concourant à cet appel à projet,

- de percevoir la subvention versée pour l'exécution de leur projet et leur reverser en fonction de leurs dépenses respectives.

M. CHALNOT, Mme ANDRIANTAVY et Mme REBRAB n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0

56 - Projet de mise en œuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques - Attribution de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser l'attribution d'une subvention de 300 € à M. Michel TRIMAILLE pour l'installation de capteurs solaires.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

57 - Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Comté Baltique Amour.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

58 - Vie Etudiante - Subventions Rentrée étudiante

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution des deux subventions suivantes :

- 3 200 € à l'Université de Franche-Comté pour «Bienvenue au campus».
- 5 200 € à la BAF pour «Besançon Rencontre ses Etudiants».

M. FOUSSERET, M. POUJET, Mme PESEUX et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

59 - Congrès - Attribution de subventions - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution des cinq subventions suivantes :

- 280 € pour ISHN (Institut des Sciences Humaines) pour l'organisation les 19 au 22 juin 2017 du «22nd Meeting of international Society for the History of the Neurosciences»,
- 1 000 € pour AMSF (Arts Martiaux Sans Frontières) pour l'organisation les 30 juin au 1^{er} juillet 2017 du congrès «Arts Martiaux Unis pour l'UNICEF»,
- 4 000 € pour La Rodia pour l'organisation les 12 et 13 septembre 2017 du «Congrès annuel du SMA (Syndicat Mixte des Musiques Actuelles)»,
- 1 000 € pour ANESTAPS (Association Nationale des Etudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) pour l'organisation les 12 au 15 octobre 2017 du «37^{ème} Congrès de l'ANESTAPS»,
- 1 500 € pour FAREST (Fédération Nationale des Arts de la Rue) pour l'organisation les 9 et 10 janvier 2018 de la «La Huitième Université Buissonnière à Besançon».

M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE (2), Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

60 - Contribution annuelle versée à l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) pour le service prévention spécialisée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à verser une subvention à l'ADDSEA d'un montant de 48 093,16 € au titre de l'année 2017.

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

61 - Subvention exceptionnelle à l'Association Semons l'Espoir

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a statué sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 €.

M. ALLEMANN n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHÉS

62 - Entretien des espaces verts - Signature des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les accords-cadres avec la Société ID VERDE.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

63 - Fourniture et livraison de plaquettes de bois criblées pour les chaufferies de la Ville de Besançon - Signature du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de plaquettes de bois criblées pour les chaufferies de la Ville de Besançon avec la Société GIRARD TRAVAUX FORESTIERS - 12 rue du Mont à Fertans (25330).

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

64 - Autorisation de lancement et signature de marchés pour vérifications périodiques réglementaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

- lancer les procédures de passation des marchés publics,
- signer les marchés avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

65 - Solidarité de la Ville de Besançon aux victimes de l'ouragan IRMA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur une contribution exceptionnelle de 2 000 € de la Ville de Besançon attribuée au fonds de solidarité de la Croix-Rouge Française pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

66 - Motion relative à la réduction des emplois aidés par l'Etat déposée au nom du Groupe majoritaire par les Groupes Socialiste et société civile républicaine, Europe écologie les Verts, et Parti communiste Front de gauche

«En France, près d'1,5 million de personnes bénéficient d'un dispositif d'aide ou de soutien à l'emploi dont 456 000 contrats aidés signés en 2016. Les élu-es de la Ville de Besançon ont pris connaissance en plein cœur de l'été de la volonté gouvernementale de réduire de plus d'un tiers le nombre de ces contrats dans notre pays (293 000 seulement en 2017, et 200 000 ou moins en 2018). Ainsi, le Gouvernement veut remettre en cause un dispositif d'insertion pour bon nombre de jeunes au chômage, sans formation et qui sont les plus éloignés de l'emploi. Dans le Doubs, près de 1 500 personnes bénéficient de contrats aidés, présents y compris au sein de nos collectivités et dont au moins 10 % concernent des travailleurs atteints d'un handicap.

Notons que nombre d'associations nationales et autres acteurs de l'insertion évoquent «60 % d'issues positives [qui] finissent au bout d'un an, avec un CDI, un CDD longue durée dans le tiers-secteur ou une formation qualifiante» dans le cadre d'un accompagnement de qualité. Des organismes officiels tels que la DARES soulignent que «les contrats aidés, particulièrement ceux du secteur non marchand, permettent de soutenir efficacement l'emploi». Cette Direction du Ministère du Travail souligne, outre des effets positifs pour l'emploi, la grande satisfaction des bénéficiaires. Elle indique aussi que dans le secteur non marchand, seules 36 % des embauches auraient été tout de même effectuées en l'absence d'aide, ce qui montre donc son effet dans 2/3 des cas avec des structures qui ne pourraient pas fonctionner sans elle. Les nombreuses rentrées scolaires repoussées constatées sont une illustration parmi d'autres des services très concrets qui sont rendus grâce à ces contrats.

Bien évidemment, ce dispositif comme toute politique publique n'est pas parfait, et les élu-es de la Ville de Besançon ont conscience de certaines limites qui sont apparues. Néanmoins, ils constatent que ces emplois aidés rendent de réels services à la population dans divers domaines tels que l'éducation, l'emploi, la culture ou encore le sport, dans une période où notre pays a chaque jour besoin de tisser plus de liens. De plus, l'érosion continue des moyens disponibles dans le secteur public vient également réduire les capacités d'accompagnement de ces emplois, clé de leur succès.

Certains dispositifs sont imparfaits et peuvent mériter d'être améliorés : si les élu-es de la Ville de Besançon peuvent encourager le Gouvernement lorsqu'il vise à améliorer la condition individuelle comme collective des Français les plus modestes, ils demandent à l'Exécutif de veiller à ce que cela n'aboutisse pas à des conséquences totalement opposées.

Particulièrement inquiets des nombreuses implications que la remise en cause d'emplois aidés a sur la vie des acteurs locaux, les élu-es du Conseil Municipal de Besançon appellent l'Exécutif à revenir sur cette décision».

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (16 contre), a décidé d'adopter la motion proposée.

Les 8 élus du Groupe Les Républicains Société Civile ayant quitté la salle, n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à la majorité Pour : 29 Contre : 16 Abstention : 0

67 - Motion relative à la diminution du taux de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, déposée par l'ensemble des Groupes de la Majorité

«La loi de finances pour 2017 a maintenu à 0,9 % le taux de cotisation des collectivités au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Cette mesure constitue une atteinte aux moyens d'un établissement public qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des collectivités territoriales dans un contexte où l'adaptation des compétences des agents est indispensable au bon fonctionnement du service public.

Considérant la nécessité d'assurer une formation de qualité pour les agents territoriaux afin d'assurer un service public performant,

le Conseil Municipal de Besançon demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Cette évolution devra s'accompagner d'un retour sur cotisation satisfaisant pour les collectivités et notamment : nombre de jours de formations intra, satisfaction de l'ensemble des demandes pour les stages catalogue à fort effectif et augmentation du nombre de formations bureautique».

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre - 1 abstention), a décidé d'adopter la motion proposée.

Les 8 élus du Groupe Les Républicains Société Civile ayant quitté la salle, n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à la majorité Pour : 43 Contre : 1 Abstention : 1

68 - Vœu demandant la libération du franco-palestinien SALAH HAMOURI déposé au nom du Groupe majoritaire par l'ensemble des Groupes de la Majorité

Considérant que la Ville de Besançon et le Conseil Municipal sont attachés au respect des droits de l'Homme et du droit international.

Considérant que le Conseil Municipal de Besançon, de par les liens avec le Proche-Orient, est particulièrement attaché à la paix dans cette région, notamment entre Palestiniens et Israéliens.

Considérant les liens de Besançon avec le peuple palestinien, notamment au travers du jumelage avec le camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr, la Ville de Besançon et son Conseil Municipal sont attachés à ce que les droits des justiciables palestiniens soient respectés au même titre que ceux dont bénéficient les justiciables Israéliens.

Considérant que les Palestiniens habitant Jérusalem-Est, ne peuvent bénéficier ni de la nationalité palestinienne, ni de la nationalité israélienne, M. Salah HAMOURI, Franco-Palestinien, résident de Jérusalem, ne possède de ce fait que la citoyenneté française.

Considérant qu'un juge de la Cour de Jérusalem a décidé, mardi 5 septembre 2017, que M. Salah HAMOURI arrêté le 23 août 2017 par les autorités israéliennes, devait purger la peine de trois mois de prison qui lui restait à effectuer lorsqu'il a été libéré le 18 décembre 2011 à l'occasion d'un échange de prisonniers, sans qu'il y ait de fait en rapport avec sa précédente condamnation.

Considérant que l'État d'Israël rompt ainsi l'accord qui a permis la libération en 2011 de M. Salah HAMOURI, accord acté avec la diplomatie française.

Considérant que les autorités israéliennes, en tenant le dossier de M. Salah HAMOURI secret et en ne révélant aucune charge qu'il contiendrait, ne respectent pas le droit d'un accusé de se défendre selon les normes fondamentales d'un procès équitable.

Considérant que les autorités israéliennes, dont les autorités judiciaires ne respectent pas les normes du droit international, telles que définies par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) voté par l'Assemblée générale de l'ONU, et en particulier des articles 72 et 78 de la Quatrième Convention de Genève, qui leur font obligation de respecter le droit d'un individu accusé de se défendre selon les normes fondamentales d'un procès équitable, le droit à la défense de M. Salah HAMOURI est violé à plus d'un titre ; considérant encore, que la Quatrième convention de Genève garantit ce droit, la France, Haute Partie contractante de cette convention a obligation de s'assurer par tous les moyens de son respect.

Considérant que le Ministre de la défense israélien a émis un ordre de détention administrative à l'encontre de M. Salah HAMOURI, que le Procureur a fait appel du refus du juge de la Cour de Jérusalem de placer M. Salah HAMOURI en détention administrative, il est manifeste qu'il y a au plus haut niveau, une volonté d'appliquer à M. Salah HAMOURI cette procédure au caractère particulièrement arbitraire et contraire aux normes fondamentales du droit à une justice équitable.

Considérant qu'en interdisant, durant 6 mois en 2015, à M. Salah HAMOURI de se rendre en Cisjordanie pour suivre ses études universitaires de droit, et en expulsant du territoire israélien en 2016 son épouse, alors enceinte de leur enfant, Mme Elsa LEFORT, citoyenne française travaillant au Consulat de France à Jérusalem, les autorités israéliennes font preuve de harcèlement et d'arbitraire à l'encontre d'un ressortissant français et de sa famille.

Le Conseil Municipal de Besançon, réuni en session plénière ce jeudi 14 septembre 2017,

- **Appelle le Président de la République, le Ministre des Affaires Etrangères, à se saisir directement et fermement de la défense de notre concitoyen, notamment en demandant explicitement et publiquement la libération immédiate de M. Salah HAMOURI, en exigeant le respect de l'accord passé par l'État d'Israël en 2011 et en intervenant contre toute velléité de rétablir l'ordre de détention administrative,**
- **Appelle encore le Président de la République, le Ministre des Affaires Etrangères, à s'engager directement pour que cesse le harcèlement dont sont victimes nos concitoyens, M. Salah HAMOURI et sa famille, notamment en s'assurant que son épouse, Mme Elsa LEFORT, et leur enfant, puissent rejoindre M. Salah HAMOURI et résider avec lui à Jérusalem».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter le voeu proposé.

M. CROIZIER n'a pas pris part au vote. Les 8 élus du Groupe Les Républicains Société Civile ayant quitté la salle, n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 19 h 45.

Hôtel de Ville, le 20 septembre 2017



Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le 20 septembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 01

Communications diverses

«**M. LE MAIRE** : La séance est ouverte.

Comme vous pouvez le voir j'ai un petit problème de voix mais ce n'est pas très grave, c'est un coup de froid donc ça va s'arranger. Mais si je pouvais éviter, effectivement, d'avoir trop à parler fort, ce serait bien, mais je ne doute pas que vous allez m'aider dans ce sens.

Donc, heureux de vous retrouver toutes et tous pour ce Conseil Municipal de rentrée, ce Conseil Municipal de rentrée qui s'ouvre sur une nouvelle période de la vie démocratique municipale qui, j'en forme le vœu, comme vous j'en suis sûr d'ailleurs, va permettre de faire émerger des débats de haut niveau, -j'espère toujours ça, mais on va bien y arriver un jour-, avec l'objectif essentiel de bâtir un territoire qui soit un territoire offensif, un territoire puissant, bref un territoire d'avenir.

Oui, je suis donc heureux de commencer cette nouvelle année à vos côtés, voilà un peu plus de trois ans que nous avons entamé ce nouveau contrat. Nous allons donc poursuivre notre programme avec au cœur de notre projet municipal, comme vous le savez, parmi les priorités des priorités l'action sociale, la politique de la ville et des quartiers, la tranquillité et l'éducation.

Nous sommes à mi-mandat à peu près, presque un peu plus, et je crois que nous pouvons être fiers de ce que, ensemble, nous avons déjà accompli. Vous le savez nous présenterons d'ailleurs dans quelques jours aux Bisontines et aux Bisontins nos réalisations d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi et surtout ce que nous allons faire pendant les années qui nous séparent de la fin de ce mandat. Cela donc touche aux orientations stratégiques qui ont été décidées et en ce moment qui ont une incidence pour les 10 prochaines années pour bon nombre d'entre elles.

Et il y a aussi le quotidien à gérer, avec ses moments de joies, mais aussi, ses moments de grande tristesse ; je pense à cet instant au petit Daris dont le décès accidentel à la piscine de Chalezeule nous a tous plongés dans une immense peine. J'ai bien sûr à cet instant une pensée pour la mémoire de ce petit gamin ainsi qu'envers sa famille plongée dans le désarroi, à qui, en votre nom, j'ai présenté nos condoléances. Abdel GHEZALI, qui s'excuse et n'est pas là ce soir, accompagné de Nathalie PORRAL, ont relayé directement et dès les quelques minutes après l'accident, notre compassion en rencontrant les parents et les proches. C'est un drame, c'est un drame aussi vécu comme tel par tous nos agents présents sur place ce dimanche-là. Je veux publiquement aussi leur témoigner mon soutien car ils vivent encore aujourd'hui une épreuve difficile. Je n'en dirai pas plus ce soir car, comme vous le savez, toute la lumière doit être faite par le biais d'enquêtes qui sont en cours. Je vous saurai donc gré de ne pas vous prêter à des commentaires dans de telles circonstances.

Je vous demanderai simplement de respecter une minute de silence en mémoire du petit Daris.

(Une minute de silence est observée).

Merci.

La vie municipale va donc reprendre son cours avec l'occasion d'aborder bon nombre de sujets importants qui donnent finalement l'esprit de notre mandat : une équipe municipale pleinement investie et qui agit.

Cette équipe municipale va d'ailleurs connaître quelques mouvements prochainement car, vous le savez, et je le dis avec une certaine émotion, Solange JOLY nous a appris qu'elle allait démissionner de ses mandats d'élue à compter du 1^{er} octobre prochain.

Ma chère Solange, nous travaillons ensemble depuis 2008. Je te connais donc très bien, c'est la raison pour laquelle je salue donc publiquement ce soir la qualité de ton travail et la force des convictions qui t'animent depuis tout le temps que je te connais et certainement même bien avant. Tu t'es beaucoup investie aux côtés de Marie-Noëlle SCHOELLER, que je salue -elle est dans cette salle-, comme Adjointe puis comme Adjointe aux Relations Internationales et tu as su faire vivre cette délégation, avec, par exemple, un formidable engagement pour actualiser le site Migrations dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est devenu une référence, osons-le, même nationale ; ce site, dont nous fêtons les 10 ans à partir du 19 septembre prochain avec l'inauguration à 18 heures de l'exposition «Frontières, les limites de leurs limites» (au Scénacle) ; tout cela est à ton image : tu as, chevillées, comme nous tous au corps, les valeurs de solidarité, d'humanité et d'ouverture. Solange, tu es, ça c'est vrai, une vraie Bisontine tant ces valeurs collent à la peau de chacun d'entre nous et constituent, vous le savez bien, un marqueur de notre ville. Ma chère Solange, tu m'as expliqué les raisons de ton départ, suite entre autres à la tragédie que tu as subie, tu as beaucoup réfléchi à tout ça, je sais que c'est avec un peu... pas de regret..., que tu quittes, effectivement, ce mandat pour lequel tu t'es beaucoup donnée. Je te souhaite désormais bon vent dans une autre vie que tu sauras, j'en suis sûr, consacrer à bien d'autres activités. Je connais ton dynamisme et ton envie de servir l'intérêt général. Et je suis sûr aussi que Clément DELBENDE, qui va siéger maintenant ici puisqu'il figure dans l'ordre sur la liste comme futur élu de notre majorité, en sera doté. Je sais que tu sauras, toi aussi, lui transmettre la flamme et le sens de notre politique municipale. Nous serons donc heureux de son installation prévue le 12 octobre prochain lors de notre prochain Conseil Municipal auquel nous nommerons aussi un adjoint pour te remplacer.

En guise de conclusion je dirai simplement, tout simplement mais très sincèrement : bravo Solange, merci Solange pour ce que tu nous as tous apporté et pour ce que tu as finalement apporté aux Bisontins au travers de ton engagement. Et je crois qu'on peut t'applaudir pour ce travail.

(Applaudissements).

Je parlais, ma chère Solange, d'engagement ; voilà d'ailleurs le fondement du travail fourni par l'équipe municipale. C'est le cas dans beaucoup de domaines et entre autres sur un sujet sensible, qui est celui de garantir la tranquillité de nos concitoyens. Je sais que ce sujet est un sujet sensible et qu'il est normal d'en débattre, je voudrais donc vous apporter quelques précisions.

Nous œuvrons dans un contexte compliqué, celui de Planoise, où des événements graves, inacceptables, sont à déplorer depuis quelques mois. Je le dis clairement : nous ne laissons pas faire, nous ne faisons preuve d'aucune faiblesse face à ces voyous. La Ville, avec tous ses élus, avec ses agents de la Police Municipale, du CCAS, de la Voirie, des Espaces Verts, de l'Education, du Contrat de Ville, avec aussi les bailleurs sociaux et les associations qui agissent au quotidien, nous serons présents sur tous les leviers : prévention, éducation et répression.

Je le répète : oui, il y a des problèmes ; oui, nous les connaissons. Quand je dis «nous», ce n'est pas uniquement l'équipe municipale, c'est le Maire, le Préfet, le Procureur, toutes celles et tous ceux qui sont chargés de veiller à cela. Et nous ne tolérons aucune excuse ou explication pour accepter l'attitude d'une minorité certes, mais qui perturbent la vie de la majorité des Planoisiens. Nous allons continuer à nous engager à leurs côtés pour faire reculer ceux qui pensent que les lois de la République ne s'appliquent pas à eux. Comme toujours, je serai ferme, concret, je ne ferai pas de cette affaire une affaire de communication mais je serai concret dans l'action et déterminé.

Cette détermination s'affiche d'ailleurs à tous les niveaux, avec l'Etat bien sûr et M. le Préfet BARTOLT dont je souligne l'implication sans faille, avec la Justice aussi, puisque Mme la Procureure ROUX-MORIZOT nous a annoncé -je lui avais demandé- la création d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) que nous devons mettre en place lundi dernier mais qui est décalé de quelques jours pour des raisons d'agenda. Le GLTD est une instance opérationnelle, transversale, caractérisée par sa très grande réactivité. Je me réjouis de cette convergence entre tous les acteurs. Nous sommes impliqués et pleinement mobilisés.

Je veux aussi vous informer et je n'en ai pas parlé auparavant parce que ces sujets sont trop sensibles pour en faire des sujets de communication, de l'attention qu'a exprimée le Ministre de l'Intérieur pour Besançon. J'ai pu m'en entretenir déjà à deux reprises, dont la dernière fois la semaine dernière au cours d'un très long entretien de 1 h 15 dans son bureau, Place Beauvau.

Je salue sa réactivité et son intérêt pour notre ville. Il me l'a dit, il s'est engagé à nous soutenir, il viendra même ici, à Besançon, j'espère d'ici la fin de l'année, car je veux l'emmener sur place, sur Planoise, pour voir un certain nombre de choses. Il me croit mais je crois que c'est bien qu'il puisse aussi le constater. Je veux saluer sa réactivité et son intérêt pour notre ville. Il me l'a confirmé par écrit, avec une lettre datée du 12 septembre, dans laquelle il fait mention d'éléments clairs.

J'ai tout d'abord demandé un renforcement des effectifs de la police municipale. Il me dit qu'il a entendu cet appel et qu'il y portera attention. Il a demandé au Directeur National -la police municipale, il en parle, mais après-, il a d'ailleurs fait part de nos échanges au Directeur Général de la Police Nationale, afin, dit-il qu'une attention particulière -on comprend ce que veulent dire les termes administratifs- soit portée à notre commune et il demande d'ailleurs à ses services d'accentuer encore leurs efforts pour améliorer la sécurité des habitants.

En ce qui concerne les effectifs actuels du commissariat de Besançon, qui avait été mis à mal ces dernières années, il m'a dit : «Je peux vous rassurer et confirmer que la situation va continuer à s'améliorer». À l'instant où je vous parle, d'après mes informations, si 5 fonctionnaires partaient en retraite, 11 qui devaient arriver avant la fin de l'année sont déjà arrivés. Il y a donc 11 - 5 + 6, mais ça reste peut-être à vérifier. En tout cas il me dit que d'ici la fin de l'année tout cela va continuer à s'améliorer. Les mouvements de gradés et de Gardiens de la Paix permettront donc à la circonscription d'atteindre, ce qui n'a pas été le cas depuis quelques années, son niveau d'effectif normal, à savoir 202 puisque le niveau d'effectif de Besançon est de 202. Donc les efforts vont continuer dans ce domaine-là.

Il me dit aussi qu'il a bien pris acte de mon souhait, que je lui ai exprimé par écrit et de vive voix, que la candidature de la Ville de Besançon soit retenue pour faire partie de la mise en place expérimentale de la police de sécurité au quotidien dès le début 2018. *«Mes services étudieront votre proposition d'ici la fin de l'année 2017»*. Il ne m'a pas dit que nous serions retenus -ce n'est pas ce que je dis- mais j'ai insisté pour demander qu'on le soit et cette proposition va donc être étudiée, j'espère d'une façon positive.

Il note également : *«j'ai bien noté votre offre attractive destinée à permettre l'implantation de nouveaux commissariats dans le quartier de Planoise et demandé à mes services, en lien avec le Préfet du Doubs, d'évaluer attentivement votre proposition»*.

En effet, quand vous constatez ce qui s'était passé dans l'Avenue du Parc, je l'ai dit et je le redis, cela est tout simplement inacceptable pour les habitants de ce secteur, pour les commerçants de ce secteur mais aussi pour les habitants de Planoise. Ce que j'ai proposé, c'est que le Conseil d'Administration d'Aktya, dont je suis le Président, mette à disposition gratuitement, aux services de l'Etat, des locaux qui seront situés dans l'Avenue du Parc que nous avons déjà identifiés pour créer un commissariat de proximité à Planoise, avec, en corollaire bien sûr, la demande que je fais qu'il y ait de nouveaux policiers qui puissent venir, là, pour effectivement qu'il n'y ait pas des locaux vides. Cette proposition avait déjà été étudiée dans d'autres lieux mais elle ne convenait pas pour d'autres raisons. Donc, là, j'ai proposé que nous puissions donc mettre en place un nouveau commissariat dans le quartier de Planoise, avec les effectifs qui vont avec et Aktya a accepté de mettre ces locaux gratuitement à disposition, et de faire les aménagements extérieurs, l'Etat prenant à sa charge les aménagements extérieurs. Il me dit aussi qu'il va évaluer attentivement cette proposition. Là aussi, il ne m'a pas dit qu'on posait la première pierre la semaine prochaine. Je crois quand même que ça va se faire.

Il me dit enfin : «Je tiens aussi à saluer -et c'est important- la compétence de votre Police Municipale et l'excellent partenariat qui a été mis en place avec la Police Nationale sur l'ensemble des projets, des sujets de sécurité. Votre initiative de solliciter le Procureur de la République pour la mise en place d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance ne peut que contribuer à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés». Et il termine par des formules de politesse.

Voilà ce que je voulais vous dire. J'ai attendu d'avoir des réponses précises à ces questions pour en parler et je demanderai au Ministre de l'Intérieur de revenir. Je tiens à vous dire aussi que dans beaucoup d'autres domaines j'interviens, mais chaque fois que je vais dans un Ministère à Paris, je ne communique pas forcément, je ne veux pas faire de la communication pour de la communication, mais je veux revenir avec des éléments tangibles. Et là, il me semble, déjà les effectifs qui ont atteint leur niveau, un niveau correct, déjà là, je crois que c'est une énorme avancée qui sera suivie d'autres.

Donc, vous le voyez, notre équipe municipale est mobilisée, totalement mobilisée, en redisant que nous sommes bien conscients des difficultés et que je ne ferai preuve d'aucune naïveté, je sais qu'il faut encore attendre un peu pour inverser ce sentiment d'insécurité que connaissent les Planoisiennes et les Planoisiens.

La sécurité bien sûr, mais aussi au-delà même de cela, le sujet c'est la réalisation de grands projets pour demain ; ces grands projets structurants pour notre territoire comme le pôle Viotte, avec son pôle d'échange multimodal, l'écoquartier de Vauban avec sa Maison du projet, la Rhodiacéta, les Vaïtes, les Planches Relançons, Temis Innovation, Temis Santé etc., etc.

Dans un an, les habitants de Besançon, du Grand Besançon, les Franc-Comtoises et les Franc-Comtois, et les touristes de cette ville pourront par ailleurs visiter le nouveau Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie rénové et enrichi de nos collections qui seront ainsi présentées à leur juste valeur ; je rappelle que nous avons l'une des plus belles collections de France. Le Besançon de demain, le Besançon d'avenir, c'est aussi Saint-Jacques, la Cité internationale des Savoirs et de l'Innovation avec la grande bibliothèque d'agglomération à vocation régionale et le village des start-up, le Village by CA. Dans nos quartiers, c'est aussi l'ouverture dans quelques semaines de la maison des services au public située, là aussi, vous le savez, au cœur de Planoise.

Comme vous pouvez le constater, la Ville va donc continuer à avancer grâce à nos combats quotidiens car, je le dis bien, le combat est quotidien et pour le gagner il faut le mener tous ensemble pour la défendre, pour garder notre place face aux grandes Métropoles et peut-être demain encore plus si nous devenons une Communauté Urbaine.

C'est en voyant grand -c'est ma conviction- que nous resterons grands. Sans projet, sans enthousiasme, sans volonté, nous ne pourrions pas avancer. Et vous le savez, je refuse l'immobilisme, et vous aussi, je le sais.

Nous devons prendre les problèmes de la France à bras-le-corps, même si cela est difficile, même si quelquefois ça doit être impopulaire afin que nous fassions des propositions efficaces qui sont attendues par les Bisontines et les Bisontins, et au-delà, par les habitants de notre région, et par les Françaises et les Français qui se sont exprimés dernièrement à ce sujet.

Avant de terminer, je voudrais avoir une pensée particulière pour les proches des victimes et pour les habitants de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, pour tous ceux aussi d'Haïti, de Cuba et de Saint-Domingue. Nombreux sont ceux qui ont tout perdu et au-delà de ce qu'a annoncé notre Président, je voudrais faire part en votre nom de tout notre soutien à tous ceux qui vivent dans ces territoires durement, très durement touchés et meurtris. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce que nous ajoutions un rapport à ce Conseil Municipal que nous vous soumettrons en fin de séance afin de marquer notre solidarité.

M. Jacques GROSPERRIN : En cette rentrée votre opposition municipale est à la fois sereine et inquiète ; sereine parce qu'elle repose sur des valeurs, des convictions, des principes, de la constance, le sens de l'intérêt général et l'amour de cette ville, de notre ville ; parce qu'elle repose sur une vision du long terme et une dynamique qui lui interdisent de changer d'opinion ou d'avis au cours du temps.

Inquiète parce qu'elle constate à regret ce qui se détériore, ce qui s'accélère dans notre ville tant à Planoise qu'au centre-ville sur son image et son attractivité comme la vie quotidienne de ses habitants. Je suis heureux et ravi que vous ayez pris conscience -ce sont vos mots- de la gravité de la situation à Planoise mais également d'une situation qui est compliquée aussi en dehors de Planoise. Je suis ravi, je vous avais demandé au cours de l'été un Conseil Municipal extraordinaire et je suis heureux aujourd'hui de vous entendre dire que vous avez pris à bras-le-corps cette situation qui est inacceptable pour les Bisontins, en tout cas pour les Planoisiens lorsque je vous proposais un véritable plan.

Aujourd'hui, la mise en place de ce GLTD est, bien sûr, un signe qui montre que la situation est très grave, situation grave parce que la sécurité républicaine n'existe plus pour nos habitants.

J'aimerais aussi vous dire qu'à la lecture des propos de M. COLLOMB à plusieurs reprises, il a ajouté que «Tout devrait se faire dans une liaison toujours plus forte avec les polices municipales». C'est une question récurrente pour laquelle on vous a sollicité il y a quelque temps, qui revient par l'intermédiaire de notre propre proposition : à savoir une police municipale davantage présente, bien sûr, à Planoise mais dans les autres quartiers, de jour comme de nuit -c'était aussi notre programme-, dans une complémentarité

de mission encore renforcée avec la police nationale qui est exposée à toutes les violences et à laquelle on devra réfléchir bien sûr, sur le problème, la problématique de l'armement.

Monsieur FOUSSERET, vous avez parlé tout à l'heure que vous communiquiez régulièrement sur un nouveau monde comme quoi rien n'aurait existé avant l'avènement du Président, que rien n'aurait été fait ou entrepris, que les femmes et les hommes politiques n'auraient été que des inactifs profiteurs d'un système inefficace, vous voyez je n'ose pas parler... aller jusqu'au terme de fainéants.

Notre surprise, mais on le comprend, vous êtes dans votre rôle de vous voir avec détermination, et c'est bien normal, de mettre en place un bilan qui nécessite parfois peut-être ou qui interpelle sur un retour en arrière positif sur la période antérieure à cette période dans laquelle vous êtes désormais rentré et dans laquelle votre majorité est désormais fracturée.

Nous espérons que vos alliés s'y retrouvent en multipliant ces multiples contradictions, nous, difficilement. En cette rentrée bien sûr, nous souhaitons des échanges positifs, vous l'avez dit au départ, respectueux, calmes et courtois, à la hauteur, mais ils seront à la hauteur du débat également que vous gérez.

Je pense qu'il est important pour nous d'être vigilants sur ce besoin de respect à l'égard des élus et de tous les Bisontins.

Enfin, c'est un vœu, appuyez-vous sur l'ensemble des forces vives de ce territoire et sur votre opposition municipale qui aujourd'hui est présente -je vois que Les Patriotes ont déjà déserté- pour que nous nous battions tous ensemble, pour réussir et donner un avenir à Besançon, affirmer une vision démocratique conforme aux engagements du Président MACRON. Ne vous enflammez pas, démontrer avec nous au quotidien votre réel suivi, votre réel engagement des difficultés des Bisontins.

Je vous souhaite et je souhaite à l'ensemble des Bisontines et des Bisontins une bonne rentrée. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Monsieur le Sénateur. Par rapport à ce que vous dites, je ne suis pas d'accord avec tout, mais sur la volonté de travailler ensemble, vous l'avez. Quant au travail entre la police municipale et la police nationale, lorsque j'ai rencontré le Ministre, parmi les éléments qui l'ont incité à nous répondre de cette façon-là, c'est effectivement la qualité de la coopération qu'il y a entre la police nationale et la police municipale, il me l'a dit. Je rappelle d'ailleurs qu'à ce titre nous nous sommes engagés sur l'embauche, d'ici la fin de ce mandat, je crois 16 ou 26 policiers municipaux ; tout cela est en cours. J'entends ce que vous dites avec satisfaction et nous irons tous ensemble dans la même direction, je l'espère.

M. Thibaut BIZE : Je me permets juste de rajouter quelques mots de solidarité envers les habitants et les militants progressistes de Charlottesville, ville jumelée à Besançon qui, comme vous le savez certainement, a été le théâtre d'une scène horrible, celle d'un militant d'extrême droite qui fonce dans une foule de contre-manifestants qui venaient exprimer leur indignation face à un rassemblement de néonazis, de suprémacistes blancs et entre autres des membres du Ku Klux Klan. Je pense que c'était important d'avoir quelques mots pour eux, et quelques pensées pour eux ce soir, pour saluer aussi le courage qu'il faut pour se battre contre le racisme dans ces conditions-là.

Je voudrais aussi dire quelques mots rapidement envers un citoyen franco-palestinien qui s'était rendu à Besançon il y a quelques années...

M. LE MAIRE : Je crois qu'il y a une motion à la fin.

M. Thibaut BIZE : Oui il y a une motion.

M. LE MAIRE : On en parlera à la fin.

M. Thibaut BIZE : J'ai une petite pensée pour lui et je voulais aussi dire quelques mots pour Solange en tant que Président du groupe Communiste pour la remercier de tout le travail accompli ; pour le groupe Communiste ce sera une grande perte, c'est sûr. On respecte son choix. On a eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle. Je pense que beaucoup de Bisontins ont eu de la chance d'avoir Solange JOLY comme Adjointe aux Relations Internationales et comme Conseillère Municipale déléguée aux personnes âgées. Je voulais quand même dire quelques mots pour toi Solange, pour te remercier de l'accompagne-

ment que tu as eu pour des jeunes élus comme nous qui arrivions dans un fonctionnement dont on ne connaissait pas forcément les rouages.

M. LE MAIRE : Pour Charlottesville je partage cet avis, c'est notre ville jumelle. J'ai d'ailleurs écrit au Maire à l'occasion de ces événements pour dire notre soutien. C'est une grande et belle ville en Virginie, avec une très belle université, qui est la plus ancienne université publique des États-Unis et c'est la ville de Thomas JEFFERSON qui, vous le savez, est le troisième Président des États-Unis ; c'est une ville éprise de liberté. Effectivement, j'ai écrit au Maire de Charlottesville tout notre effroi et tout notre soutien.

M. Laurent CROIZIER : Juste avant de démarrer mon propos, je voudrais juste corriger un petit propos de M. GROSERRIN : les Patriotes n'ont pas déserté, les Patriotes sont présents ici ce soir.

M. LE MAIRE : On a compris ce qu'il voulait dire.

M. Laurent CROIZIER : Oui mais je sais, j'ai bien compris, Jacques ne t'inquiètes pas !

M. LE MAIRE : Non, Monsieur CROIZIER vous vouliez dire que nous étions tous des patriotes, ce qui est vrai, d'ailleurs. Patriotes en termes de la patrie, d'accord, je précisais.

M. Laurent CROIZIER : Vous avez évoqué les problèmes d'insécurité sur le quartier de Planoise, ma collègue Odile FAIVRE-PETITJEAN et moi soutiendrons, évidemment, toutes les propositions qui iront vers davantage de présence policière et de fermeté et nous accueillons, évidemment, favorablement, la demande d'expérimentation de la police de sécurité du quotidien que vous avez faite auprès du Ministre de l'Intérieur et l'annonce de la création d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance sur le quartier de Planoise par Mme La Procureure de la République.

N'oublions pas qu'en ce qui concerne le quartier de Planoise, les premières victimes de cette insécurité sont les Planoisiens eux-mêmes et ils ont le droit, eux aussi, à la sécurité.

Je ne vais pas lister les faits graves de ces derniers mois, mais ces deux annonces sont clairement des dispositifs de crise qui valident ce que nous redoutions depuis plusieurs années ; la violence et l'insécurité sont montées d'un cran et ce n'est pas valable uniquement pour le quartier de Planoise. Il y a des attentes parmi les Bisontins et une exaspération qui monte, qu'il faut prendre en compte et je vous demande de considérer ces alertes comme des avertissements et des appels à réagir en réaffirmant la sécurité de nos quartiers comme un enjeu prioritaire.

Pour les élus MoDem, le droit à la sécurité est la première des libertés et ce discours n'a de sens que s'il est suivi d'acte. Et je vous demande de considérer les propositions que je vais vous faire tout de suite.

Tout d'abord pour nous, le retour à la confiance passe d'abord par une occupation physique et lisible du terrain, et par le maintien d'un espace public propre et agréable et malgré l'annonce d'embauche de 16 policiers municipaux en janvier 2015, l'effectif n'a pas bougé. Nous estimons que pour Besançon 65 à 70 policiers municipaux sont des chiffres minimum. Nous connaissons vos difficultés de recrutement, et peut-être, le niveau de rémunération n'est-il pas au niveau des risques de la fonction et que leur revalorisation permettrait d'attirer des candidats.

Des améliorations sont possibles aussi en ce qui concerne la propreté de notre ville, la lutte contre les dégradations de l'espace public par les tags, les graffitis et l'affichage sauvage. J'avais à ce sujet écrit à Mme ZEHAF pour demander d'appliquer des sanctions dissuasives, y compris pour les affiches électorales ou les autocollants des partis politiques qui dégradent les murs et le mobilier urbain.

En second lieu, nous pensons qu'il faut redéfinir les missions, les horaires et revoir l'équipement de la police municipale. Elle doit avoir pour priorité la lutte contre l'insécurité et les incivilités et être présente au plus près des zones difficiles, la journée mais aussi une partie de la nuit. Je sais qu'il y a des secteurs et des horaires pendant lesquels la consigne est de ne pas s'y rendre. Il ne doit plus y avoir de zone de non-droit pour notre police municipale. Nos policiers sont formés pour mener des missions de policier, alors considérons-les comme tels. Nous proposons la mise en place d'une brigade de nuit ainsi que l'armement de la police municipale.

Enfin troisième axe : le volet prévention qui est complémentaire du volet de répression ; nous vous proposons de construire des partenariats innovants entre habitants et entre policiers et habitants, notamment au travers d'outils numériques par exemple. J'en ai fait l'expérience dans mon quartier au travers du dispositif Voisins Vigilants, qui fonctionne très bien. Les informations récoltées constituent des sources précieuses de renseignements pour prévenir et localiser l'évolution des faits de délinquance.

Vous ne serez pas étonné si je vous parle d'éducation comme outil de prévention. À ma connaissance, il n'y a aucune action prévention de la police municipale au sein des écoles primaires, ce serait une bonne chose et une action à étudier et les conditions d'accueil sont satisfaisantes à Besançon. Néanmoins, j'en avais déjà parlé au sein de ce Conseil, il n'est pas acceptable que dans un quartier comme Planoise, avec les besoins de cadre et de règles des élèves, les écoles élémentaires soient les plus grosses du département. La construction nouvelle d'écoles à taille humaine me semble une nécessité. Dans ces propositions qui ne se veulent évidemment pas exhaustives, aucune démagogie mais du concret pour les habitants de Besançon.

Pour conclure, il y a quelques mois le groupe MoDem a défendu un programme présidentiel qui demandait plus de policiers sur le terrain et la tolérance zéro à l'égard des délinquants ; ce que nous proposons ici n'est rien d'autre que la déclinaison volontariste de ce programme à l'échelle de notre ville. Je vous remercie de votre écoute.

M. Philippe GONON : Que de défis nous attendent dans cette rentrée 2017. La liste est longue des questions auxquelles nous devons apporter en tant qu'élus des réponses dans un cadre désormais extrêmement contraint.

Des questions récurrentes bien sûr : l'emploi, le logement encore et toujours, des questions brûlantes d'actualité, on vient d'en parler, -on n'a pas parlé du terrorisme, j'en parlerai-, la circulation place Leclerc, le stationnement aux Hauts de Chazal.

Des questions de fond qui interpellent les Bisontins : la sécurité alimentaire dans nos cantines ; l'accueil de plus en plus lourd des personnes âgées ; l'accessibilité encore insuffisante pour nombre de personnes handicapées. Et puis, en face de nous, un État qui nous envoie un certain nombre de messages que je qualifierais d'anxiogènes ; de nouvelles coupes sombres dans les dotations, 10 à 13 Mds après les 10 Mds de coupe sombre dans les années 2014-2017, une diminution drastique des emplois aidés qui déstabilise par exemple l'école ou les EHPAD ; une baisse autoritaire annoncée des loyers dans les HLM risquant de déséquilibrer tout le financement du logement social.

Il y avait peut-être un représentant officiel de la Ville de Besançon lors de l'Assemblée Générale des Maires qui s'est tenue le 2 septembre dernier à Valdahon, et je pense que comme moi il a pu entendre des centaines d'élus du Doubs dire leurs difficultés pour gérer la rentrée scolaire, assurer le fonctionnement des services à la population ou s'interroger sur l'avenir même de leur collectivité.

Ils ont pu entendre Patrick GENRE, le Président des Maires du Doubs, dénoncer l'état d'esprit qui anime la relation État/Collectivités locales. Et je le cite -entre guillemets- : «La relation entre État et collectivités se distend et cette relation devient malsaine et dangereuse. Le principe de libre administration des communes est remis en cause et c'est une démarche anticonstitutionnelle. Absence de respect, amateurisme, imprécision, mise sous tutelle, autant de sentiments partagés par tous les élus», je ferme les guillemets.

Que de mots forts dans la bouche du Président des Maires du Doubs. Alors pour autant fallait-il rester ou faut-il rester inactif ? Le redressement des comptes publics et la réduction de la dette sont des objectifs que nous comprenons et que nous partageons. Nous ne rejetons pas en bloc ce que tente de faire le gouvernement. Certaines mesures méritent notre soutien. Aujourd'hui, au niveau de la Région Bourgogne/Franche-Comté, au niveau du Département du Doubs, au niveau de l'Agglomération du Grand Besançon, des élus discutent entre eux de projets à soutenir. Des échanges ont lieu, des réunions se tiennent en ce moment même.

Dans ces rencontres, les mots majorité et opposition perdent tout leur sens.

Nous approuvons et nous approuverons les propositions qui nous semblent aller dans le bon sens. Je veux parler, par exemple, de la réforme du Code du travail. Je veux parler, par exemple, de la baisse de l'impôt sur les sociétés. Je salue même, avec beaucoup de plaisir, la suppression du RSI, ce machin qui n'a jamais fonctionné. Pour autant, les collectivités doivent être perçues comme des partenaires de l'État et non comme des gueuses taillables et corvéables à merci.

Nous demandons donc, très logiquement plus de concertation en amont. Ce message que nous envoyons à l'État, eh bien, nous l'adressons également ici à la Ville de Besançon et à ses représentants.

Il faudra beaucoup de concertation pour passer à l'étape suivante car il va nous falloir faire des choix de politique. Il nous faudra définir des priorités absolues et nous concentrer sur des objectifs très ciblés. Il nous faudra dire quels services à la population nous rendrons et ceux que nous ne rendrons plus. Il nous faudra dire quels investissements nous allons prioriser et ceux que nous allons étaler dans le temps.

Nous vous proposons de construire cet avenir en partenariat, dans le respect de nos différences mais animés par un seul mobile, l'intérêt général de nos concitoyens. L'intérêt général n'est pas de Droite, il n'est pas de Gauche, il n'est propriété ni de la majorité ni de l'opposition et nous répondrons aux grands défis qui s'annoncent par notre intelligence et notre volonté de servir les intérêts des Bisontins, par plus de travail et moins d'invectives, par plus de pragmatisme et moins de sectarisme, par plus de construction et moins d'utopie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Il y a un certain nombre de choses que vous avez dit qu'on peut partager d'ailleurs.

M. Jean-Sébastien LEUBA : En ce début de Conseil Municipal comme nous le faisons régulièrement, je voulais aussi saluer la mémoire d'Éric GAUDEL, notre chef de service de la Vie Associative, qui est décédé d'une crise cardiaque cet été. Je remercie beaucoup tous les gens qui se sont réunis et qui étaient autour de lui pour ce dernier jour ainsi que pour tous les mots d'affection reçus et je voulais que sa mémoire soit saluée ce soir.

Je voulais revenir sur cette rentrée, comme Pierre GATTAZ le disait, il était satisfait des ordonnances sur la loi travail qu'il a saluées comme importantes et intéressantes. Je pense que ce qui arrive aujourd'hui, les annonces que vous avez faites ce soir sont, en effet, intéressantes et importantes. On les a demandées souvent, on ne les a pas eues. On parlait souvent de ces dizaines de policiers nationaux qui n'étaient plus sur Besançon et qu'on demandait régulièrement de pouvoir avoir, donc je pense que six postes en plus pour la Ville de Besançon c'est une très bonne chose.

Malgré tout, cet été, on a vu que la politique d'Emmanuel MACRON a changé puisque le « en même temps » n'existe plus, en même temps, je dirais, il y a un problème de sécurité, en effet, problème d'incivilité mais en même temps il y a 300 M€, sur la politique de la ville qui ont été retirés aux collectivités au niveau national. Nous avons une chance énorme sur la Ville de Besançon et sur l'Agglomération, ces 97 % des budgets ont été engagés sur la politique de la ville et sur les contrats de ville qui ne seront pas affectés sur ce troisième volet. Donc je salue aussi le délégué du Préfet pour avoir travaillé, mais je souhaite, vraiment aussi que, comme on le fait sur les policiers nationaux, en même temps, nous demandions aussi des renforts sur cette politique de la ville, sur ces quartiers prioritaires. Je pense que c'était quelque chose d'important qui a été mis en place par l'État sous le précédent gouvernement et les gouvernements précédents également et je pense qu'il faut aussi appuyer sur ce point-là et appuyer également -une motion le présente- mais je rappelle quand même qu'on aura donc six policiers nationaux en plus et nous aurons 50 contrats aidés en moins sur le Grand Besançon si nous ne réagissons pas, si nous ne montons pas au créneau, de nombreuses associations le font sur la Ville de Besançon. Je pense que ces contrats aidés, on peut, en effet, évaluer les difficultés de trouver un emploi derrière. On peut aussi évaluer la qualité derrière de l'encadrement, de la formation par rapport à ces contrats aidés mais ce qu'il y a de sûr, c'est que ces 50 personnes faisaient un travail énorme d'appui au niveau social, au niveau environnemental et autres. Donc je souhaite vraiment aussi que le gouvernement revienne sur cette politique qui consiste, en effet, à traiter la sécurité qui est une très bonne chose mais aussi enlever des moyens aux milieux associatifs, au lien social, au bien vivre ensemble. Si on ne veut pas revivre ce qui se passe dans l'Avenue du Parc aussi, c'est sur une politique de long terme me semble-t-il.

M. Dominique SCHAUSS : On a entendu plusieurs interventions par rapport à ces contrats aidés. Je dois dire que je suis assez surpris pour ne pas dire plus, quand j'écoute ou quand je lis des propos relatifs aux contrats aidés. Moi, je vous accorde qu'on peut sûrement améliorer les méthodes et les façons de faire pour passer d'un régime à l'autre mais je ne crois pas que l'essentiel soit là. Les contrats aidés, d'abord, n'ont pas complètement disparu, ils n'ont pas disparu du tout même, mais une réforme se met en œuvre et on doit adapter ce dispositif.

Savez-vous combien gagne un titulaire de contrat aidé ? C'est un contrat qui généralement est un SMIC, souvent à temps partiel, et toujours à durée déterminée. Cela porte un nom, c'est la précarité. D'ailleurs les documents officiels n'évoquent pas le terme de salarié mais bénéficiaire, ce qui est assez significatif.

Alors, oui ça a permis à quelques-uns de mettre le pied à l'étrier. Les études démontrent que ce n'est pas significativement efficace. Alors on pourra toujours contester les chiffres, avoir des interprétations divergentes sauf que le chômage de masse demeure et en tendance il augmente depuis 30 ans. Et quand j'entends une partie de notre assemblée faire l'apologie de cette formule, franchement, est-ce qu'on peut être raisonnable cinq minutes, abandonner les postures dont ce pays et sa vie politique souffrent depuis des années.

Les emplois aidés, c'est une recette que j'allais dire inefficace voire peu efficace en tout cas. Elle a démarré il y a plus de 30 ans, en 1984 avec les travaux d'utilité collective. Elle avait été précédée par une mesure décidée par Raymond BARRE pour se décliner ensuite en un éventail de formules toutes plus vertueuses les unes que les autres. Instituant quoi ? Encore une fois la précarité, le financement d'une partie des emplois des associations, des collectivités par l'État. Eh bien, je me dis que quelque chose est cassé dans le logiciel du progrès social, par ceux-là mêmes qui s'en repaissent tous les jours.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je tiens juste à dire que ce n'est pas... j'ai entendu une posture. Moi, j'étais là lors de la première fusillade à Planoise, parce qu'on a parlé de celle de cet été, mais j'étais là sur la première donc ce n'est pas une posture. Quand je parle de sécurité, quand j'habite place Cassin, je sais très bien ce qui s'y passe et je vois très bien ce qui s'y passe.

Concernant les contrats aidés, j'ai été employé jeune, je suis très heureux d'avoir trouvé un emploi à ce moment-là. Donc je souhaite, puisqu'on parle d'études, puisqu'on parle de travail précaire, de formation qui ne serait pas, en effet, adaptée, je souhaite qu'on fasse une commission sur la Ville de Besançon et sur l'Agglomération pour faire cette étude puisqu'au niveau national ils l'ont fait. Je connais des associations qui, en effet, ont des contrats aidés et qui trouvent, derrière à 100 % de l'emploi. Donc je souhaiterais, en effet, qu'on puisse mettre en place cette commission, qu'on puisse défendre ces contrats aidés, ces associations qui font ce suivi, cette formation pour que justement ces personnes qui ont des contrats précaires puissent trouver derrière des contrats en CDI.

Mme Anne VIGNOT : La prise de parole va être compliquée parce que je n'avais pas compris qu'on allait faire un débat sur le contrat aidé.

M. LE MAIRE : Non, mais puisqu'on me pose la question, je crois qu'il faut répondre, il n'y a pas de souci.

Mme Anne VIGNOT : Je suis quand même assez surprise de la façon dont on mène le débat dès le départ du Conseil Municipal ce soir.

M. LE MAIRE : Moi attendez, attendez, moi, je veux bien vous empêcher de parler.

Mme Anne VIGNOT : Je le dis !

M. LE MAIRE : Si je vous empêche de parler, je fais une atteinte à la démocratie. Il y a des prises de parole, je vous donne la parole. Moi, je n'avais pas prévu ça non plus. Si vous ne voulez pas qu'on fasse ce débat, on le fera une autre fois, mais je pense que, quand même, là, on est là, on en discute, c'est un Conseil de rentrée, ça ne me paraît pas illogique qu'on puisse en parler.

Mme Anne VIGNOT : Ah non, mais du coup, ce n'est pas comme si on n'avait pas une motion ensuite qui va, du coup, relater justement un certain nombre de choses. Et donc, il y aura une prise de parole.

M. LE MAIRE : Écoute, moi, ce que je peux dire, il y a des personnes qui ont demandé la parole...

Mme Anne VIGNOT : Oui.

M. LE MAIRE : Vous êtes tous ici les premiers à me dire, quand je ne donne pas la parole que c'est une atteinte à la démocratie. Moi, Ludovic FAGAUT me demande la parole, je vais lui donner la parole, toi tu demandes la parole, je te la donne. Ça n'empêchera pas qu'on en reparle. On peut, peut-être, limiter nos propos maintenant pour les reporter ensuite, mais il me semble que c'est un sujet quand même d'actualité.

Mme Anne VIGNOT : Non, mais sans difficulté c'est un sujet d'actualité, mais je pense qu'on prendra la parole au moment de la motion pour exposer...

M. LE MAIRE : Tu prendras la parole tout à l'heure.

Mme Anne VIGNOT : Mais par contre, du coup, je tiens à prendre la parole d'entrée. J'entends bien tous les propos qui ont été tenus par multiples paroles ce soir qui font un peu le tour de l'ensemble des difficultés auxquelles on est confronté quand on est élu et qu'on envisage une rentrée qui est sans doute extrêmement difficile, et en tant que représentante du groupe d'Europe Écologie Les Verts et société civile, je tenais à dire qu'aussi il ne faudra pas qu'on oublie dans nos préoccupations à tous, de travailler sur un projet de territoire, tous ensemble, qui sera cohérent aussi avec d'autres enjeux qui sont aussi des enjeux de type planétaire. On voit que la planète envoie des signaux extrêmement violents et importants. On a parlé de la solidarité que l'on a aussi avec d'autres territoires et donc je pense qu'il faut qu'on se dise qu'on a une lourde responsabilité dans les choix qu'on devra faire désormais sur ce territoire quant au Plan climat énergie, quant à des objectifs qui sont justement des objectifs depuis ce territoire-là qui peuvent avoir un impact extrêmement important. Je le dis comme ça parce que finalement on parle très facilement... j'entends bien que ça déclenche des propos, on parle, très souvent de l'intérêt de parler du national. Moi, je le dis encore une fois : nos responsabilités sont aussi locales quant à ce qui se passe aujourd'hui, quant à nos déclenchements climatiques, à des migrations qui vont être associées. Je dis aussi que dans les discours que j'entends ce soir, j'espère qu'on a tous aussi pris la mesure des responsabilités qu'on devra avoir.

M. LE MAIRE : Alors qu'il y ait des responsabilités au niveau local, certainement.

Mme Anne VIGNOT : Et bien sûr...

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas, parce que tu me reproches -entre guillemets- de ne pas être dans le sujet d'un débat et tu me parles du développement durable qui est un dossier qui n'est pas non plus dans le débat là.

Mme Anne VIGNOT : Non, je parle d'une politique locale que l'on doit mener dans ce sens-là aujourd'hui...

M. LE MAIRE : Mais bien sûr.

Mme Anne VIGNOT : ...face à la rentrée qui se présente avec un été qui a été considérablement impacté.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas le sentiment que c'était à l'ordre du jour de mes propos de rentrée. Mais bon !

Mme Anne VIGNOT : Eh bien, moi si !

M. LE MAIRE : Toi si ! Écoute c'est bien.

M. Ludovic FAGAUT : J'aurais besoin de quelques éclaircissements à moins que j'aie loupé quelque chose puisque, habituellement, ce sont les Présidents de groupe ou responsables de groupes qui s'expriment. J'ai l'impression qu'on est en train de vivre une réunion de municipalité où vous échangez...

M. LE MAIRE : Non, c'est une réunion de rentrée, je pense que l'on s'exprime.

M. Ludovic FAGAUT : Laissez-moi juste terminer. On a l'impression de vivre une réunion de municipalité où vous échangez entre vous sur des sujets qu'on va traiter un peu plus tard. Alors, soit la majorité est devenue un agrégat de minorité, je ne sais pas mais j'aimerais bien avoir un petit peu des explications sur votre fonctionnement et sur le fonctionnement. Ça fait trois quarts d'heure qu'on a démarré le Conseil Municipal, il y a eu des propos liminaires des uns et des autres, donc expliquez-nous un petit peu la nouvelle organisation de cette majorité parce qu'on ne la comprend plus du tout.

M. LE MAIRE : Je vais vous expliquer que je suis certainement... non, la nouvelle majorité vous laissez nous en occuper, travailler entre nous. Travaillez entre vous, Monsieur GROSPERRIN laissez-nous nous organiser. Vous êtes ici... pourquoi vous partiriez. Laissez-nous simplement nous organiser.

Simplement quand vous êtes intervenu comme responsable de ce groupe, j'ai remarqué que d'autres voulaient intervenir. Je leur ai donné la parole. Il me semblait que c'était un acte fort de démocratie. Si maintenant vous le prenez mal, je peux faire aussi respecter le règlement à la lettre. Maintenant, puisque vous me le demandez je le ferai. Il me semblait que donner une ou deux expressions par rapport à ça, que vous teniez vous, Monsieur GONON, Monsieur CROIZIER, Monsieur SCHAUSS, Madame VIGNOT, pour l'instant je n'ai entendu que des... à part Monsieur LEUBA qui voulait intervenir pour le groupe socialiste, on peut considérer que les groupes sont intervenus, pas au-delà.

Mais si vous voulez qu'on soit plus restrictif alors que vous me reprochez souvent de l'être trop, je serai plus restrictif. Ce sont des représentants des groupes qui sont intervenus. Si, si, tous. Monsieur SCHAUSS est intervenu, Madame VIGNOT, Monsieur LEUBA me semble-t-il, comme vous Monsieur MoDem. Pardon ?

Ecoutez puisque de toute façon cette proposition, je vois, de laisser la parole en ce début de conseil municipal n'est pas très bien interprétée nous allons donc passer à l'ordre du jour et nous y reviendrons tout à l'heure.

Ça nous permettra d'ailleurs de rappeler un certain nombre de choses et certainement de rafraîchir la mémoire à certains en leur rappelant ce qu'ils ont pu dire par le passé.

Nous avons le quorum.

Le secrétaire de séance pourrait être Patrick BONTEMPS.

Donc nous passons à l'ordre du jour».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 1

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**M. LE MAIRE** : Ça ne pose pas de problème ? Je ne pense pas. Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 2

Conseil Municipal - Commissions et représentations - Modificatif

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 3

SPL Territoire 25 - Modification du capital social

«**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de remarques. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 4

Société d'équipement du Doubs (SedD) - Modification du capital social et fusion-absorption de la SOCAD

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 5

Exercice 2017 - Décision modificative n° 2

«**M. Philippe GONON** : Effectivement, sur cette petite DM pas grand-chose à dire sauf peut-être une question concernant les frais d'études et les missions d'accompagnement concernant le site de Saint-Jacques.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Philippe GONON : En commission, on en a parlé très rapidement, très succinctement mais je pense que c'est l'occasion de vous demander si l'on pouvait faire un point exhaustif, précis et complet sur le déroulement de cette opération : où en est-on de l'achat, quelles sont les grandes études ? On a reçu les documents que vous nous aviez passés au printemps sur Saint-Jacques, mais qui, à mon avis aujourd'hui sont un petit peu dépassés par les événements et donc, il nous serait agréable d'avoir une vision très complète du dossier Saint-Jacques, s'il vous plaît, avec...

M. LE MAIRE : Ça ne posera pas problème. Peut-être pas ce soir, mais ça ne posera pas de problème.

M. Philippe GONON : Non, non, pas ce soir. Non.

M. LE MAIRE : Ce que je peux vous dire c'est qu'aujourd'hui nous sommes dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, c'est-à-dire que face au programme que j'ai déjà eu, que Nicolas BODIN a déjà eu l'occasion de présenter ici, on a lancé un appel à manifestation d'intérêt, entre autres au MIPIM à Cannes. Un certain nombre de sociétés ont répondu dans le cadre d'un jury avec l'hôpital qui est, je vous le rappelle, propriétaire du CHU. Un certain nombre de sociétés ont été admises à présenter un projet et ce projet sera présenté.

On ouvre les offres en décembre, on choisit et donc en juillet l'année prochaine... Mais on pourra faire un point quand même d'ici le mois de juillet, mais ce sera définitivement terminé au mois de juillet. Mais donc nous sommes dans le cadre de ce que nous avons prévu et annoncé. Je crois qu'il y a quatre, trois ou quatre grands, cinq même qui ont été retenus. Les offres seront ouvertes le 1^{er} décembre, elles seront analysées par l'hôpital et par nos services et ensuite nous prendrons une décision pour savoir quel est le groupe ou l'alliance de groupes qui aura répondu à l'aménagement de Saint-Jacques. Le contenu de cet aménagement, lui, n'a pas changé dans ses grandes lignes.

C'est pour ça, vous savez quand on parle effectivement d'intérêt pour la Ville, ce que je peux vous dire quand même dans cette ville qui n'a aucune qualité, si on écoute certains d'entre vous, tous les grands groupes nationaux ont répondu, et ont fait de belles, de très belles propositions, tous les groupes nationaux, ce qui est quand même, pour moi, quelque part porteur d'espoir.

M. Jacques GROSPELLIN : C'est vrai que la DM, c'est un moment aussi important quand même d'ajustement financier en tout cas. Mais je voulais revenir, vous avez dit cet été une phrase qui était intéressante, vous avez dit «ça va être dur pour nous, il faut faire quelque chose».

M. LE MAIRE : Pourquoi ?

M. Jacques GROSPELLIN : Alors je vois qu'on commence à faire quelque chose là, même si c'est un ajustement. Je fais ça un petit peu comme un raccord en quelque sorte, je m'interroge sur la baisse des services rendus, sur la suppression, sur l'augmentation des tarifs, on en reparlera peut-être tout à l'heure pour les usagers, ou que ce soit sur l'augmentation des impôts locaux pour ceux qui paieraient.

Mais en tout cas, je voudrais vous poser une question : dans le cadre de ce rapport, vous nous dites que la DSU, cette Dotation de Solidarité Urbaine, augmente de 15 % entre 2016 et 2017. Est-ce à dire que Besançon se paupérise, où est-ce à dire qu'il y a eu un autre problème d'évaluation ?

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas parce que Besançon se paupérise, c'est un classement relatif par rapport à d'autres. On est au milieu. Si on avait moins d'argent, vous dénonceriez certainement le désengagement de l'État, là on en a un peu plus. Et il y a eu aussi quand même, au niveau national, un certain nombre de rallonges qui ont été données. D'ailleurs, c'est le problème de l'ANRU, c'est un problème qu'on suit très attentivement. Et j'imagine que je rencontrerai prochainement le Secrétaire d'État ou le Ministre à ce sujet-là.

Par rapport à ça y a-t-il des remarques ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 12 abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 6

Ressources budgétaires - Modification de la délibération fixant divers tarifs pour la saison 2017/2018 - Rectification relative aux tarifs ALSH

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 7

Personnel communal - Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP)

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser à Carine MICHEL ? Je n'en vois. Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 8

**Personnel Communal - Prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire -
Approbation du programme pluriannuel**

«M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 9

Personnel Communal - Recrutement d'un Responsable des collections d'archéologie au sein des Musées du Centre

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 10

Grand Besançon Habitat - Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Ville de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

M. Michel OMOURI : On parle bien de GBH... garantie d'emprunt de GBH ? Je peux faire une intervention ?

M. LE MAIRE : Si vous demandez la parole, vous avez la parole.

M. Michel OMOURI : Merci. Aujourd'hui GBH est confronté, comme l'ensemble des bailleurs, à des difficultés financières dans un avenir proche. Nous en avons la preuve aujourd'hui par le réaménagement du prêt de la Caisse des Dépôts. N'oublions jamais que Besançon... je dirais, impose sa garantie d'emprunt. Quand on augmente la durée de plusieurs prêts sur l'allongement, ceci démontre la fragilité budgétaire de GBH, surtout avec la déconstruction de Brulard qui va mettre à mal son équilibre budgétaire au fur et à mesure des déconstructions et la perte de recettes des loyers, surtout sur le dernier bâtiment.

Les défis de GBH sont multiples : investir des milliers d'euros dans la réhabilitation de logements anciens pour essayer de réduire la vacance due à des logements vétustes que les locataires refusent au vu des travaux à réaliser.

Ce coût budgétaire met souvent les budgets à rude épreuve, sans parler de la vacance persistante et des impayés des loyers. Aussi, il y a un facteur que la Municipalité qui siège dans les Conseils d'Administration des bailleurs n'ose pas prendre en compte qui sont les problèmes d'insécurité dans les quartiers. Vous pensez que ce qui s'est passé sur Planoise durant l'été -guérilla urbaine le 14 juillet, deux règlements de compte y compris en pleine journée- vous pensez que cette insécurité va inciter les gens à venir se loger à Planoise pour enrayer une vacance qui plombe de plus en plus les budgets des bailleurs publics. Aussi, GBH comme d'autres bailleurs risque bientôt de subir la politique de logement de M. MACRON, une nouvelle réforme étant à l'étude, baisser d'environ 30 à 60 € les APL des locataires pour contraindre les bailleurs publics à baisser les loyers, ce qui risque encore de mettre encore les difficultés vis-à-vis des bailleurs publics. Et c'est une réforme aujourd'hui qui est à l'étude.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faudra...

M. Michel OMOURI : Je ne l'ai pas prise dans un bar ni rien du tout. Donc je voudrais peut-être que, Monsieur FOUSSERET, étant donné que vous êtes un proche de M. MACRON peut-être nous dire...

M. LE MAIRE : Alors écoutez...

M. Michel OMOURI : ...le programme de M. MACRON sur les APL.

M. LE MAIRE : ...je vais vous faire un aveu public, oui je suis un proche de M. MACRON et j'admire son courage, j'admire le courage de cet homme qui ose prendre les problèmes en face, j'admire le courage de cet homme qui ne veut pas qu'effectivement la France continue à s'enfoncer. Oui, mais moi je ne veux pas transformer ce Conseil Municipal en réunion politique. Vous me dites ça... Non, mais arrêtez de me dire ça à chaque fois. Je ne répondrai pas à ça.

Ici, il n'y a pas les proches de M. MACRON, les proches de Monsieur... vous d'ailleurs, je ne sais pas de qui vous êtes proche ! C'est plus compliqué. Non, écoutez, on ne va pas transformer... Monsieur OMOURI, ce que vous dites sur la baisse des APL de 50 ou 60 € pour le locataire, ce n'est pas vrai, ce n'est pas comme ça, mais je ne rentrerai pas là-dessus, on aura le temps d'en reparler. Vous mélangez tout et vous ne connaissez pas les choses. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas cela. Mais je ne laisserai pas transformer ce Conseil Municipal en un territoire où effectivement on tape en permanence les uns sur les autres. Mes amis de la majorité ont le droit d'avoir des avis qui ne sont pas conformes aux miens, ça s'appelle la démocratie, mais vous seriez trop heureux qu'il y ait ici des débats entre nous. Il n'y aura pas de débat entre nous ici. S'il y en a, on le fera dans notre groupe mais pas ici. Non, vous n'avez plus la parole, c'est Pascal CURIE qui a la parole... Eh bien... Monsieur, vous l'aurez après.

Pascal CURIE a demandé la parole. C'est lui qui l'aura.

M. Pascal CURIE : Je vais intervenir en tant que Président de GBH. Simplement sur la première question de M. OMOURI et sur les 6 M€ : c'est simplement un réaménagement de la dette qui a été discuté avec la Caisse des Dépôts et Consignations. On a des taux qui sont très bas en ce moment. Donc, il était intéressant pour nous, vous avez dit que GBH avait un passage un petit peu difficile avec Brulard, on a proposé et on a voté au dernier CA de Grand Besançon Habitat notre PSP pour les 10 années à venir. J'aurai l'occasion de reparler de cela peut-être au prochain Conseil Municipal parce que je crois qu'il y a un rapport sur GBH. Mais si on a quelques années difficiles dues à Brulard, il était intéressant pour nous de rééchelonner la dette. C'est simplement un rééchelonnement de cette dette et ça nous permet d'avoir 6 M€ en fonds propres supplémentaires. Vous savez qu'à chaque fois qu'on fait des constructions ou autres, il y a des prêts mais il y a aussi une partie de fonds propres pour le bailleur. Donc, pour nous il était intéressant de négocier une part importante de fonds propres, en ce moment, justement, pour passer cette phase un petit peu difficile. Mais vous verrez que si vous suivez GBH vous verrez que les comptes ne sont pas si mauvais que ça à GBH.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI pour une deuxième intervention.

M. Michel OMOURI : J'espère peut-être avoir des réponses de vous, de la part de M. le Maire. Simplement, quand je disais par rapport à GBH, je ne parlais pas de maintenant, mais dans un avenir proche des difficultés par rapport à Brulard, les pertes de recettes, mais en même temps je tiens aussi qu'on reprenne en compte ce que j'ai dit à l'instant. J'étais au Conseil d'Administration de la SAIEMB Logement la semaine dernière, on a reparlé de la problématique de la vacance. J'ai dit et redit : les problématiques de la vacance, on peut mettre 1 M€ de rénovation, si on ne règle pas les problèmes de l'insécurité à Planoise, les gens n'iront pas se loger à Planoise. Et en même temps sur le projet, ce n'est pas moi qui le dis, vous voyez, BFMTV, ce n'est pas moi qui le dis, il y a un homme qui s'appelle Nicolas DOZE, spécialiste de l'économie, reconnu aujourd'hui, qui a parlé de l'étude de faire baisser les APL, vis-à-vis des bailleurs, simplement le manque à gagner, c'est pour ça que j'aimerais avoir une réponse de votre part, si ce que disent les médias économiques racontent des bêtises, eh bien, dites-le officiellement que cette réforme ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE : Pour moi, BFMTV ce n'est pas le Journal Officiel de la Ville de Besançon.

De toute façon on a dit qu'on vous répondrait. Vous lancez des choses comme ça qui ne sont absolument pas vérifiées. On répondra et je vous répète, ne vous attendez pas à ce qu'il y ait des débats entre nous ici, s'il y a des débats, ça se fera ailleurs comme chez vous aussi certainement. Je n'irai pas sur le terrain de la politique nationale.

Quels sont ceux qui sont contre ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 11

SPL Territoire 25 - Projet d'aménagement du quartier Viotte - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 80 % d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 € auprès du Crédit Coopératif

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 12

Convention de cession de droits d'auteur aux Editions Nathan

«**M. LE MAIRE** : On cède des droits d'auteur pour une affiche aux éditions Nathan.
Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 13

Convention de coopération pour la scolarisation d'enfants déficients auditifs à l'école élémentaire des Vieilles Perrières

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? C'est adopté. Pas d'abstention non plus, j'imagine ?».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 14

Mise en œuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles du réseau d'éducation prioritaire - Demande de subvention par l'association Antenne Petite Enfance

«M. LE MAIRE : Pas de remarque ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 15

Transfert de propriété des vestiges mobiliers issus des fouilles de Saint-Vit, «Les Champs Traversains» appartenant à l'Etat

«M. LE MAIRE : Des remarques ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 16

Acquisition d'œuvres d'art pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et le Musée du Temps - Demande de subventions

«**M. Pascal BONNET** : Permettez-moi de profiter de ce point pour vous interroger sur un sujet en rapport avec l'art en général. On siège comme toujours sous le regard de la Marianne de Georges OUDOT, Georges OUDOT qui est un artiste que Besançon a eu la chance de connaître et que vous connaissiez bien aussi.

M. LE MAIRE : Oui, personnellement.

M. Pascal BONNET : Qui était proche de beaucoup de politiques de tendances diverses et proche de beaucoup de Bisontins.

Durant l'été, il y a eu une interrogation dans la ville qui a été relayée par la presse, sur l'avenir de la sculpture qu'il avait laissée sur l'ancienne Clinique Bon Secours dont certains ont pu craindre à un moment donné qu'elle disparaisse. Il a été dit après qu'elle était préservée par le promoteur et on n'a pas trop su quelle était la position de la ville sur l'avenir de cette sculpture. J'ai lu qu'il était question qu'une commune périphérique la récupère. Quelle est réellement la position de la Ville sur l'intérêt et l'avenir de cette sculpture dont certains auraient aimé qu'elle reste à Besançon ?

M. LE MAIRE : Vous avez compris que cette sculpture était sur une maison qui était à caractère privé, qu'elle ne nous appartenait pas. Donc nous n'avions pas la propriété de cette sculpture qu'on connaissait bien, qui était quelque chose d'intéressant en matière d'art dans la Ville. Je crois pouvoir vous dire que cette sculpture n'a pas été détruite, qu'elle doit être à Pirey désormais me semble-t-il ou elle va aller à Pirey. C'est le dynamique Maire de Pirey qui l'a récupérée et qui va la remettre quelque part sur le domaine public là-bas.

En ce qui nous concerne, effectivement, Besançon nous avons beaucoup d'œuvres de Georges OUDOT qui était un grand Monsieur. C'était aussi, comme vous le savez un de mes grands amis qui a disparu il y a déjà quelques années, et nous continuerons, ici, à entretenir son souvenir en souvenir de son grand talent.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 17

Bibliothèques et Archives - Adhésion à la plateforme numérique de services en ligne de la médiathèque départementale Média-Doo

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 18

Citadelle - Accès au patrimoine par le numérique - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et ORANGE

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 19

Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? C'est adopté. On doit dire maintenant uniquement Caisse des Dépôts... la nouvelle appellation c'est Caisse des Dépôts, me semble-t-il».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 20

Direction Citadelle - Signature d'un contrat de cession de droits d'auteur

«M. LE MAIRE : Pas de remarque ? C'est à titre gratuit. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 21

Citadelle - Droits d'entrée et tarifs réceptifs 2018

«**M. LE MAIRE** : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est adopté.

La Citadelle a été ouverte d'ailleurs à quelques mariages. Je crois qu'elle en a même eu un cette semaine, me semble-t-il ou il y en aura un la semaine qui vient».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 22

Délégation de service public du Casino de Besançon - Autorisation du changement de contrôle indirect du délégataire

«**M. LE MAIRE** : Tout cela c'est très technique. Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 23

Convention avec la MJC de Palente-Orchamps pour l'expérimentation d'une «cuisine éducative»

«**M. Cyril DEVESA** : Juste un mot sur ce dossier. Une nutrition satisfaisante est un facteur de protection de la santé. Besançon est depuis longtemps investie dans le PNNS qui est le Plan National de Nutrition Santé, et travaille à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur un déterminant majeur qui est la nutrition.

Le bulletin de l'Institut National de veille sanitaire de juin 2017 faisait état du pourcentage de la population touchée par le surpoids et l'obésité : 49 % des adultes, 17 % des enfants de 6 à 17 ans. Le chiffre est très important. Le problème de nutrition n'est pas qu'un problème de surpoids mais aussi de maigreur, -une jeune fille sur cinq- soit une augmentation de 4 % à 20 % en dix ans. Je vous passe sur l'impact de la nourriture sur bien d'autres pathologies, les maladies cardio-vasculaires, les pathologies cancéreuses, etc. etc. Aujourd'hui, pour des raisons financières l'alimentation peut faire du mal, aberration totale.

L'idée d'un lieu dédié à l'éducation alimentaire, je l'ai inscrit dans la feuille de route au début de ce mandat. Très vite pour des raisons financières qui n'échappent à personne mais aussi surtout par conviction pour des raisons de partenariat avec des associations, car les collectivités ne peuvent pas tout et ne savent pas tout, nous avons orienté ce travail en co-organisation avec la MJC de Palente. C'est, ce soir, la convention qui vous est proposée pour vous présenter tout le travail que nous allons faire lors d'une expérimentation sur 2 ans en direction de deux publics essentiellement pour la Ville, les scolaires et les publics en difficulté notamment sur les relations à la nourriture.

Nous allons travailler de la production de l'aliment jusqu'à sa destruction, de la fourche à la fourchette si vous voulez ou de la terre à la terre en travaillant sur tous les aspects, extrêmement importants, que tout le monde comprenne comment est produit un aliment, comment l'aliment peut être bénéfique à la santé, comment réutiliser un aliment, comment utiliser des restes, comment un aliment éco financièrement et dans sa production peut être bon pour la santé. Tout cela sera expérimenté lors d'ateliers pendant 2 ans, et nous ferons un bilan avec notamment des partenaires associatifs pour savoir si, et je l'espère, ce programme montera en puissance aussi bien dans sa mise en place sur le territoire de la commune que financièrement. Nous accompagnerons donc ce dispositif pour tordre notamment le coût à l'étude ABENA qui démontre que les populations les plus précaires sont les moins sensibles aux messages de prévention. Nous allons donc travailler en proximité, comme nous l'avons mis dans notre feuille de route en début de mandat, en travaillant sur le terrain, avec des associations et des enfants sur le terrain à travers cette expérimentation.

M. LE MAIRE : Merci Cyril.

Y at-il des oppositions ? Il y a aussi une collaboration avec le CCAS je crois. Pas d'opposition ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 24

Réforme du stationnement - Convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)

«**M. Pascal BONNET** : Je voudrais, si vous me le permettez, aborder plus globalement la question des déplacements même si c'est une question d'agglomération, parce que ça concerne tous les Bisontins et en particulier les Bisontins au sein de l'Agglomération et qu'à l'Agglomération les débats bisontins en général ne sont pas très bien tolérés.

M. LE MAIRE : Pardon, je n'ai pas entendu...

M. Pascal BONNET : Je voulais évoquer l'avenir de notre réseau de transports en commun, puisque vous n'avez pas pu inaugurer la ligne 3 + en raison de grève, puisqu'il y aura bientôt un renouvellement ou la poursuite d'une délégation de transport. Mais enfin j'ai cru lire qu'il était question de renouvellement. Je pense que vous nous direz que c'est dans d'autres lieux à l'Agglomération ou devant la presse et à un autre moment que vous répondrez globalement sur l'avenir du réseau, mais j'entends dans les motifs de grève et dans la ville aussi une inquiétude sur la pérennisation d'un service de qualité au niveau de l'ensemble des transports sur l'Agglomération. Donc je voudrais savoir quelles sont les perspectives qu'on doit attendre et plus spécialement sur la ligne 3 + parce que j'ai suivi depuis longtemps cette question et on a été tous solidaire de ce choix. Autant le tramway n'avait pas notre adhésion, autant un site propre plus léger avait notre soutien, d'autant que c'est ce qu'on avait proposé de faire sur l'ensemble du territoire pour un coût moindre et pour une utilité plus globale à l'ensemble de l'Agglomération. Donc on ne peut qu'être satisfait de voir arriver la ligne 3 +.

Simplement, pour l'instant, sans parler, des problèmes de circulation, les travaux, la suite des travaux, mais ce sera sans doute abordé, il y a des choses qui sont provisoires, bien entendu. Quand ça a été présenté au départ, on nous parlait d'une voie en site propre, on nous parlait d'équipement moderne, écologique, différent des bus actuels, entre le bus et le tramway.

Pour l'instant, on a une voie en site propre mais on a nos bus habituels. La voie qui, au départ, était censée être Viotte-TEMIS est maintenant une voie plus vaste qui part du centre-ville sur des réseaux qui ne sont pas du tout en site propre pour la part centre-ville - Viotte pour la plupart.

Donc, on est plus du tout dans ce qui avait été annoncé au départ.

Je voudrais savoir, si à terme, il est envisagé des équipements autres que nos bus actuels pour une ligne + comme celle-ci ?

M. LE MAIRE : Monsieur FAGAUT. Ensuite je laisserai Michel LOYAT répondre.

M. Ludovic FAGAUT : En complément de ce que vient de dire Pascal BONNET, se stationner c'est une chose mais pour pouvoir se stationner encore faut-il pouvoir circuler. Et en ce début de rentrée de septembre, je crois que le gros problème bisontin actuellement -mais je crois que vous le constatez également au quotidien- c'est cette circulation intra-muros. Je pourrais parler de la rue Charles Nodier, on pourrait parler de la place Leclerc et j'y reviendrai par la suite, on pourrait parler de Micropolis, c'est devenu un enfer pour l'ensemble des usagers qui, pour des raisons autres, quelles qu'elles soient, travail, etc. empêchent de circuler convenablement au sein de la ville.

Je me rappelle très bien, lors des orientations budgétaires, quand je vous avais interpellé sur les investissements, notamment en matière de feux intelligents pour pouvoir aussi fluidifier notre ville dans ses transports, vous aviez raillé cette proposition en me disant «si vous n'avez que ça à proposer». Mais je crois qu'il y a une vraie question autour de la circulation qui doit se poser actuellement.

Vous vouliez tout à l'heure dans vos propos liminaires que l'on ait des débats de fond, je crois qu'il y a un débat de fond qui doit s'installer sur la circulation bisontine parce que quand vous arrivez place Leclerc et que vous avez plus d'une trentaine de feux, c'est digne d'une nouvelle attraction de Disneyland, il y a des feux de partout. On ne sait plus où aller. Les gens sont dans l'incompréhension, ils sont dans l'incivilité, ils sont dans les invectives et on est dans l'insécurité totale. Donc je crois qu'il y a vraiment un débat de fond à poser ici en Conseil Municipal sur la circulation bisontine parce que je crois que ça ne peut pas durer ainsi.

M. LE MAIRE : Ce que vous dites n'est pas... Écoutez, moi je veux bien entendre tout ce que vous dites. Monsieur FAGAUT écoutez-moi et regardez-moi, si vous le voulez bien. Il y a eu des difficultés à la mise en route de ce rond-point, c'est évident. D'ailleurs on ne l'a pas nié. Tout cela vient, et je vous le dis, ça a été dit et relayé par les médias, et très bien relayé, il y a un problème, il y a un bug informatique, pour vous donner toutes les informations. Tous ces feux ont été coordonnés, modélisés par une société spécialisée dans ce domaine-là et ça doit fonctionner.

Il y a eu un bug informatique. Pour être plus précis, il y a, d'une façon très aléatoire et qui, pour l'instant, n'a pas été localisé avec précision, des informations qui mettent des feux au rouge pendant une ou deux minutes alors qu'il n'y a aucune raison de les mettre au rouge. Actuellement les équipes de l'Agglomération, de la Voirie sont sur place. J'ai appelé encore cet après-midi une de ces personnes qui était très critique sur les feux parce qu'il se trouve que je la connais bien et qui m'a dit elle-même «oui, maintenant ça va beaucoup mieux». Il y a eu des problèmes, il ne faut pas les nier. Oui, les problèmes, j'ai moi-même été dedans et j'ai demandé des explications. Aujourd'hui, les choses sont en train de s'améliorer.

Quant au débat sur la circulation, je crois qu'on pourra en reparler une autre fois si vous le voulez bien. Le problème c'est que quand vous avez une ville qui est une ville étroite, une ville touristique, une ville attrayante et qu'il y a de plus en plus de voitures qui circulent c'est très très compliqué à faire, à organiser tout cela. Mais c'est un autre débat que nous aurons peut-être une autre fois, pourquoi pas.

Mais pour la ligne 3 +, je ne vais pas revenir sur pourquoi un tram par rapport à un BHNS on l'a déjà dit au moins 250 fois. Mais Michel vous a expliqué, c'est lui qui suit ça avec beaucoup de précisions, il vous expliquera pourquoi la ligne 3 + et ce qu'est la ligne 3 + réellement.

M. Michel LOYAT : Tout d'abord concernant le renouvellement de la DSP, je rappelle une date : nous avons un Conseil d'Agglomération le 19 octobre et avant le 19 octobre, il n'y aura aucune communication sur les perspectives sur le futur contrat, parce que là ça nous mettrait en difficulté.

M. LE MAIRE : Parce que c'est tout simplement interdit.

M. Michel LOYAT : C'est par rapport à la procédure de DSP, elle est définie de cette manière, donc il y aurait risque de remise en cause de la procédure de cette procédure et ça nous ferait perdre beaucoup de temps. C'est arrivé dans d'autres agglomérations, ce n'est pas un risque illusoire. Donc jusqu'au 19 octobre, c'est ainsi, il n'y aura pas de présentation à la fois du choix et du contenu, bien entendu, du futur contrat.

En revanche, j'ai rencontré les syndicats pour évoquer un certain nombre de problèmes mais j'ai fait cette même réponse et ils le savent d'ailleurs, par rapport à la procédure DSP.

Concernant maintenant la ligne 3, ce n'est pas un BHNS, ce n'est pas un Bus à Haut Niveau de Service, c'est un aménagement transports en commun en site propre. Nous n'avons jamais dit qu'il y aurait des bus différents des autres bus sur la ligne 3, c'est-à-dire sur cette ligne donc avec les aménagements des voiries réservées soit totalement soit partiellement aux bus, ce sont les bus du Parc qui circulent.

Des améliorations viendront en matière d'équipement, et pour l'ensemble des bus, tous les bus ne sont pas encore équipés notamment en matière d'accessibilité, donc ça va se faire progressivement. Vous parlez de feux intelligents, en tout cas il y a, vous le savez, non seulement une étude mais c'est une réalisation des aménagements concernant les feux sur les carrefours sur la Ville de Besançon qui va se faire sur plusieurs années.

Nous sommes le 14 septembre, il est trop tôt pour faire un premier bilan de la ligne 3. En tout cas les premiers retours sont très positifs, notamment chez les conducteurs et également chez les usagers, je parle des usagers des bus, pour deux raisons : première raison -c'était, je dirais, une des raisons principales du transport en commun en site propre- la régularité. Nous n'avons pas dit que dans les heures creuses il y avait un gain important mais en revanche c'est la régularité et également le confort. Puisque les bus s'arrêtent moins, il y a moins d'à-coups, il y a également des stations qui sont mieux aménagées, et deuxième raison, deuxième changement qui passe très bien et on n'en est pas surpris, c'est le fait que la ligne 3 traverse maintenant le centre-ville et ça permet notamment aux étudiants mais pas uniquement, et à l'ensemble des personnels du site de la Bouloie mais également des quartiers, de venir place du 8 septembre, place Victor Hugo, etc. Donc c'était un changement attendu. Nous avons attendu la mise en service de cette nouvelle ligne 3 pour le faire, mais nous y travaillons depuis au moins un an et demi et les premiers retours que j'ai sur la ligne 5 -Saint-Claude-Bregille- sont également positifs.

Voilà ce que je peux dire pour le moment. Alors, comme l'a dit le Maire sur la circulation, là c'est un vaste débat, en tout cas nous sommes conscients des difficultés qui perdurent sur la place Leclerc. Alors on peut dire «*30 feux c'est Disneyland*», on peut tout traiter sur ce mode-là, ce n'est pas le mode sérieux qui convient en tout cas à cette question importante des déplacements.

M. LE MAIRE : Enfin, moi, ce que je constate, avant de passer la parole au Sénateur GROSPERRIN, j'y suis passé plusieurs fois, au début effectivement c'était compliqué, aujourd'hui ça s'améliore. Je ne dis pas que c'est fluide, je dis que ça s'améliore. Après vous n'êtes pas forcément d'accord avec moi, tout n'est pas parfaitement réglé et je ne vais même pas vous rassurer, mais le responsable des transports à l'Agglomération m'a dit que pour régler ces feux-là parfaitement il faut quasiment de deux à trois mois. Et nous l'avons même dit dans la presse, pour la transparence. Tout le monde le sait, on n'a jamais dit que ça allait être fait en un claquement de doigts.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous savez, à Paris il y a «Notre-Dame» de Paris, ici parfois, je me demande si c'est «notre tram de Besançon».

Lorsque vous dites «ça s'améliore», il est évident que c'est comme l'eau, lorsqu'on bloque à un endroit, l'eau trouve toujours un chemin. Et demandez aux automobilistes ce qu'ils font, ils ne passent plus par la place Leclerc, ils se débrouillent pour prendre des chemins détournés, ils viennent rue Midol, ils vont dans d'autres endroits, c'est ce qu'on fait tous au quotidien. Et je pense que lorsque vous avez dit que vous circulez là-bas, allez à certaines heures de pointe, et même pas simplement à certaines heures de pointe.

Moi, je veux bien croire que c'est un bug mais lorsque l'année dernière, en commission, notre groupe avait proposé un carrefour intelligent à hauteur de 50 000 €, Les Verts l'ont refusé, n'oubliez pas, n'oubliez pas cela. Alors si c'est une intention forte, si c'est votre souhait de faire en sorte qu'il n'y ait plus de voitures en ville, dites-le, je crois que vous êtes bien parti par rapport à ça pour réussir. Si c'est votre souhait aussi, parce qu'il y a quand même des conséquences quand même terriblement néfastes pour les habitants, parce que tout le monde ne peut pas prendre le tram et tout le monde ne peut pas prendre le bus... et les conséquences, c'est surtout le commerce en ville.

Je m'interroge. Je ne suis pas un technicien mais si je regarde comment le carrefour est organisé, lorsque vous êtes là-bas, les gens passent, un carrefour c'est quand même pour donner à un moment donné du mouvement et donner de la fluidité dans la circulation, ce n'est pas pour faire en sorte que les personnes rentrent ou passent par des petits chemins. On voit bien que les routes se coupent. C'est très compliqué, il y a beaucoup d'entrées, il y a beaucoup de sorties. À mon avis, il y a quelque chose à refaire, il y a certainement peut-être eu une erreur. Si les choses vont mieux, vous verrez que ça va s'emboliser en tout cas ailleurs.

Et enfin, moi je voudrais revenir, je suis désolé, comparaison ne veut pas dire raison, mais je m'interroge sur Dijon. C'est compliqué aussi de traverser Dijon, je vous l'accorde avec le tram. Mais lorsqu'on parle de Smart City, lorsqu'on parle de carrefours intelligents, lorsqu'on parle de la fluidité, lorsqu'on parle de ville pilote, de ce qu'ils font à ce jour en ayant passé des partenariats publics-privés avec Bouygues, je pense qu'on devrait peut-être s'en inspirer. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Alors vous savez Monsieur GROSPERRIN, vous n'êtes pas un spécialiste, moi non plus, vous l'avez dit. Alors laissons faire les spécialistes, parce que les spécialistes nous ont dit que ça devait fonctionner et je pense que ça fonctionnera. Si tel n'est pas le cas, nous en tirerions les conséquences mais ça fonctionnera.

Et ce que vous dites, effectivement, qu'il y a des gens qui peuvent passer par ailleurs, oui sûrement, mais ça, c'est aussi dans l'ensemble des villes. Vous savez, dans toutes les grandes villes il y a des problèmes de circulation. Il faut qu'on fluidifie au maximum. Il y a beaucoup de voitures en ville parce qu'il y a aussi des personnes qui ne peuvent pas se déplacer autrement.

Et je voudrais quand même casser une idée, parce que je ne vais pas vous laisser dire que je ne veux plus qu'il y ait de voitures en ville. Je n'ai jamais dit ça. Quand on voit les parkings que nous avons à proximité du centre-ville, que ce soit le parking des Remparts Dérasés avec ses 1 100 places, que ce soit le parking de la Mairie, Pasteur, Chamars, Saint-Paul, Battant même et ce grand parking gratuit des Prés de Vaux qui est à cinq minutes du centre-ville, vouloir dire qu'on ne veut plus de voitures, ce n'est pas vrai. Mais il faut réglementer, il faut organiser tout ça dans une ville.

Je le disais, j'ai reçu aujourd'hui des membres du Comité Économique et Social National de la Direction de l'Aménagement du Territoire qui me parlaient, effectivement, des difficultés de circuler dans les villes patrimoniales comme la nôtre. Dans toutes les villes c'est comme ça. Il y a même certains quartiers à Paris dans lesquels il n'y a plus du tout de circulation. On n'en est pas là. On essaie de régler tout ça, on doit pouvoir accéder quand c'est nécessaire au centre-ville mais tout le monde ne peut pas y accéder.

Écoutez, Monsieur GROSPERRIN, je ne m'attendais surtout pas à ce que vous disiez que c'était mieux aujourd'hui.

M. Jacques GROSPERRIN : Non, mais je vous pose la question.

M. LE MAIRE : Non, non, mais d'accord, c'est toujours mieux avant.

M. Pascal BONNET : J'entends bien qu'on ne peut pas nous parler pour l'instant des choix qui seront faits et de leur motivation et je saisis bien que M. LOYAT nous en informera plus tard, je pense que vous pourrez à ce moment-là nous rappeler ce qui avait motivé le choix de l'opérateur actuel et vous nous direz ce qui aura motivé de le reconduire ou d'en choisir un autre.

M. LE MAIRE : Bien sûr je vous le dirai.

M. Pascal BONNET : Je crois que malgré tout cela, si l'Agglomération ne peut pas se prononcer, le Maire de Besançon a sans doute une volonté, un souhait en matière de transport pour sa ville qu'il saura transmettre au Président de l'Agglomération, sans difficulté. Donc je pensais que le Maire de Besançon aurait un avis sur le sujet.

M. LE MAIRE : Sur quel sujet, je ne comprends pas ?

M. Pascal BONNET : Sur la question de l'avenir du transport à Besançon, dans une ville...

M. LE MAIRE : Bien sûr, que j'ai un avis.

M. Pascal BONNET : ...pour l'instant...

M. LE MAIRE : Heureusement que j'ai un avis là-dessus oui.

M. Pascal BONNET : ...les conducteurs sont en grève, vous n'avez pas pu inaugurer votre nouvelle voie.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas grave ça !

M. Pascal BONNET : Ce n'est pas grave mais c'était quand même un outil de communication pour vous. Vous avez même annulé la Fête de l'Agglomération pratiquement.

M. LE MAIRE : On n'a pas annulé la Fête de l'Agglomération, absolument pas !

M. Pascal BONNET : Vous avez annulé une grande partie de la Fête de l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Monsieur, on l'a annulée parce qu'il pleuvait, vous n'étiez peut-être pas dehors, mais le soir où on devait faire le feu d'artifice...

M. Pascal BONNET : Il pleuvait malgré MACRON...

M. LE MAIRE : Un pique-nique géant ce n'était pas terrible quand même.

M. Pascal BONNET : Je voudrais terminer. Pour ce qui est de la ligne 3 +, en effet, je n'ai jamais entendu parler de BHNS, mais j'ai entendu parler -alors peut-être que M. LOYAT n'était pas encore en charge des transports- d'une ligne qui supposait une voie en site propre et qui supposait de nouveaux équipements. Ce n'est plus le cas. On est dans une voie en site propre partielle, soit, j'entends, mais ne me dites pas que vous n'avez pas dit dans le passé certaines choses, parce que ça a été écrit et je le retrouverai.

M. LE MAIRE : De toute façon c'est une voie en site propre. J'aimerais quand même qu'un jour vous passiez là-bas. C'est un de vos amis dont je tairai le nom, dentiste bien connu à Besançon qui me l'a dit lui-même. Il m'a dit : «Monsieur le Maire, ma fille qui n'habite plus là est arrivée l'autre jour par la route de Gray, elle m'a dit «mon Dieu, qu'est-ce que vous avez fait une belle entrée !». Objectivement reconnaissez que ces aménagements-là, comme les aménagements du tram, ont embelli la ville, l'ont ouverte, l'ont aérée. C'est une chose, ce n'est pas uniquement l'objectif.

Les équipements, on s'est équipé effectivement, la monétique, les abribus sont les mêmes que pour la voie de tram, nous n'avons jamais dit qu'il y aurait un BHNS. Il y a deux voies en site propre sur les parties qui le nécessitent. Vous savez aussi très bien que le pont de la Gibelotte va être doublé, sans rien casser, le doublement est prévu dès maintenant.

Par contre, parce que nous sommes de bons gestionnaires des deniers publics, quand vous avez les rues, après la fac qui vont au parking de TEMIS où il ne passe pratiquement personne, pour l'instant -pour l'instant- on a considéré que ce n'était pas utile de mettre deux voies en site propre à un endroit où il n'y a pas de circulation. Mais tout cela est prévu.

Et vous êtes comme moi, très attentif au développement du commerce au centre-ville et vous auriez dû au moins féliciter le Vice-Président pour cette voie 3 + qui amène maintenant de la clientèle directement au cœur de la ville, comme ça avait été demandé et qui est un grand progrès, entre autres pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et toutes celles et tous ceux qui viennent de la gare, par exemple, ou qui viennent des facultés et qui reviennent en ville.

Un jour on vous fera peut-être le bilan de tout ce qui a été fait pour améliorer la qualité de vie. On pourrait déjà le faire dans le cadre du bilan de mi-mandat. Il y a des choses qui avancent quand même. Je ne peux pas vous dire que sur la place Leclerc c'est merveilleux pour l'instant, mais ça va mieux et ça fonctionnera, dans une ville où la circulation a toujours été difficile.

M. Michel OMOURI : Je souhaiterais une clarification parce que les propos de M. GROSPERRIN, l'année dernière, en commission on avait commencé à discuter sur la problématique des feux de tram. L'opposition avait fait cette proposition de faire des feux intelligents. Il a été indiqué lors de la commission que ça coûtait 50 000 € par carrefour, donc je dis allons-y, pourquoi ne pas le faire sur un avenir proche ou vraiment y réfléchir. La réponse de la majorité a été claire : «c'est une volonté politique, nous ne voulons pas faire la part belle aux voitures». Donc on a eu un débat, on a échangé. Et donc j'aimerais avoir une clarification du groupe Les Verts par rapport à vous parce que si j'ai bien compris, vous êtes d'accord sur les carrefours intelligents...

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec ce que disent Les Verts...

M. Michel OMOURI : Sauf que votre majorité, elle, n'est pas d'accord.

M. LE MAIRE : Moi, je vais vous poser une question Monsieur OMOURI : quelle est d'après vous la définition d'un feu intelligent ?

M. Michel OMOURI : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Non, non, concrètement attendez. Permettez-moi d'avoir un dialogue avec l'excellent Michel OMOURI. Je lui demande quelle est sa définition d'un feu intelligent. Qu'est-ce qu'un feu intelligent ?

M. Michel OMOURI : (Inaudible)

M. LE MAIRE : C'est quoi Monsieur OMOURI ?

M. Michel OMOURI : C'est la question de la fluidité de la circulation.

M. LE MAIRE : C'est quoi un feu intelligent ?

M. Michel OMOURI : (inaudible) ...vous avez un nombre incalculable de véhicules, et le feu lui, va se mettre au vert pendant quatre secondes, vous prenez le cas de Battant, c'est le cas aujourd'hui. Donc j'aimerais avoir une clarification des Verts qui disent que les carrefours intelligents ce n'est pas une volonté politique dans la majorité.

M. LE MAIRE : Non, c'est le Maire qui va vous répondre. Ce que nous avons là-bas, Monsieur, s'il y a 30 feux, il y a 30 feux intelligents justement. Parce que figurez-vous que si vous ne savez pas ce que c'est qu'un feu intelligent, c'est un feu qui prend en compte les paramètres de la circulation, et qui au vu de ces paramètres -fréquences des voitures, remontées dans les files- organise les feux pour cela, avec des boucles de détection, détection par radar, détection par GPS. Donc, tous les feux sont intelligents.

M. Michel OMOURI : Dans tout Besançon, c'est ce que vous dites ?

M. LE MAIRE : Dans ce carrefour-là, mais dans la plupart...

M. Michel OMOURI : Là, je suis d'accord.

M. LE MAIRE : La plupart des carrefours de Besançon sont actuellement pilotés comme ça parce que quand on parle de Smart City, ne perdez pas de vue que la Smart City c'est Internet mais c'est aussi la gestion de nos feux et nos feux sont gérés par des spécialistes et tous les feux sont intelligents, spécialement ceux de la place Leclerc. Mais quelquefois l'intelligence il faut la dominer, vous voyez, il faut l'organiser. Et donc Les Verts n'ont jamais dit qu'ils ne voulaient plus de voitures, ils ont dit certainement qu'il fallait contrôler les accès et nous sommes d'accord.

M. Michel OMOURI : Non, non, ce n'est pas ce qui a été dit.

M. LE MAIRE : N'essayez pas de mettre des coins entre le Maire et les élus ici. Vous n'y arriverez pas.

Mme Anne VIGNOT : Donc, on à Besançon, on a des feux intelligents et des Verts intelligents, donc je vais le prouver.

M. LE MAIRE : Des élus intelligents d'un point de vue général.

Mme Anne VIGNOT : Des élus intelligents, puisque c'était nous qui étions...
Simplement, il faut quand même savoir qu'effectivement, quand vous discutez avec les services qui se sont occupés du carrefour de la place Leclerc, prenez le temps d'aller voir comment les choses se passent et vous verrez effectivement qu'ils sont intelligents et savez-vous pourquoi ? Parce qu'il y a des capteurs qui sont installés dans les voies elles-mêmes, qu'elles mesurent le nombre de voitures qui passent, que ces capteurs envoient des messages pour expliquer aux feux s'il faut qu'ils passent au rouge, au vert en fonction de ce flux-là.

M. LE MAIRE : C'est ce que je viens de dire.

Mme Anne VIGNOT : Non, mais du coup quand même on a été largement interpellé.

M. LE MAIRE : Tu le répètes, donc je n'ai pas été clair.

Mme Anne VIGNOT : Et donc, du coup, ce que je veux dire par là, c'est que c'est sans doute là qu'il y a peut-être quelque chose qui ne se passe pas très bien parce que comme dans tous les réseaux intelligents, à un moment donné, c'est l'information qu'on donne pour gérer cette intelligence-là qui doit être mise à jour et du coup, mise en conformité avec la réalité.

Je voudrais juste revenir sur l'interpellation que vous avez faite par rapport à Dijon. Vous expliquez qu'à Dijon -ce n'est pas vous, c'est M. GROSPERRIN ou M. BONNET, je ne sais plus lequel des deux a parlé de Dijon- en tout cas, ce que je peux vous dire c'est que l'objectif de Dijon c'est d'augmenter de façon extrêmement importante tout ce qui est voie piétonnière et voie cycliste à tel point qu'aujourd'hui, si vous allez à Dijon, vous constaterez que les zones piétonnes sont encore beaucoup plus drastiques que sur la Ville de Besançon. Mais c'est vrai qu'ils ont aussi une configuration qui n'est pas comme la nôtre et donc je vous mets au défi de comparer les contraintes qui sont mises à Dijon avec celles de Besançon et on en reparlera la prochaine fois.

Par contre ce qu'il faut dire, c'est bien ce que je disais au départ, c'est qu'effectivement, on ne veut pas faire la part belle à la voiture, parce que l'enjeu aujourd'hui, n'est plus dans la mobilité véhicule-voiture, il est bien dans le vélo et on voit combien les magasins de vélo sont en train d'augmenter leur chiffre d'affaires parce que c'est une vraie demande de la part des habitants et des citoyens de Besançon, la part aussi pour les piétons et c'est bien ce que je vous disais, l'avantage c'est que l'on contribue à l'amélioration du changement climatique et on sait tous que c'est cet enjeu-là qui nous intéresse.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas la parole Monsieur OMOURI. Vous êtes intervenu deux fois déjà.

Un feu intelligent c'est quand sur une voie il n'y a personne, elle se met au rouge, elle donne le vert pour les autres voies qui viennent. C'est ça. Un feu intelligent c'est un feu qui a des phases programmées mais quand il reçoit des demandes de modification du cycle, effectivement ces demandes sont prises en compte. C'est ça un feu intelligent et ce sont les feux que nous avons.

Ecoutez, je crois que je vais suspendre la séance quelques instants, parce que plus personne n'écoute personne. Monsieur OMOURI, je vous ai expliqué ce qu'est un feu intelligent, sur ce carrefour-là, c'est un modèle de feux intelligents. On vous l'a dit, ça reste à régler encore.

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Quels sont ceux qui sont contre ? Des abstentions ? Des oppositions ? Il n'y en a pas.

Et ce que j'aurais quand même aimé, c'est qu'au fond, on ne parle que des défauts. -Je n'ai pas besoin de vos conseils Monsieur GROSPERRIN-. Moi, j'aimerais que quelque part on parle de ce que ça a apporté en plus. Dites-vous bien que lorsque vous tenez des conférences ou des conférences de presse et que vous dites à la presse qui fait son travail, vous entendez, on a connu par le passé, un moment on disait : «*Ne venez pas à Besançon à cause des travaux du tram, on ne peut plus circuler*». On a vu le résultat. Aujourd'hui, avec les commerçants intelligents, on veut effectivement mettre en place -Thierry MORTON, Gueric CHALNOT et d'autres- une autre logique de travail, de discussions entre nous. Ce que nous voulons, nous, c'est ne pas dire : «*Ne venez pas à Besançon on circule mal, c'est embouteillé*». C'est : «*Venez à Besançon, utilisez nos parkings de dissuasion, utilisez les transports en commun, venez à Besançon, on vous aime, vous serez accueillis*». C'est ça. Et tous les moments que vous perdez pour casser la ville -en fait, vous voulez casser le maire, l'équipe- mais vous cassez la ville, vous jouez contre votre camp.

Il y a des difficultés, vous l'avez reconnu très honnêtement vous-même, Monsieur GROSPERRIN, même à Dijon, partout, mais moi je crois surtout et c'est ça l'objectif que nous avons avec Thierry MORTON et Gueric CHALNOT, c'est faire en sorte qu'on ait envie de venir à Besançon, parce que vous n'amenez pas de monde dans les commerces en repoussant les gens.

Et ce que je voulais vous dire et je termine là-dessus, c'est qu'effectivement vous oubliez l'entrée de ville, vous oubliez la promesse faite par le Maire que tous les campus seraient reliés par un site de transports en commun en site propre entre eux, c'est le cas. On peut aller de la Faculté de Médecine et de Pharmacie au centre-ville, la Fac de Lettres par le tram, on peut remonter jusqu'à la gare par le tram et aller sur TEMIS, effectivement, avec un transport en commun en site propre.

Vous oubliez de dire que notre plateau sportif où il y a des événements, le Palais des Sports, le stade Léo Lagrange, la piscine Mallarmé, tout ça désormais est relié par les transports en commun en site propre et ça, pour moi, c'est une vision qui est une vision positive. C'est une vision d'avenir. Parce que, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, les transports en commun c'est une vision d'avenir. Et ça, on pense beaucoup au changement climatique, eh bien ça passe aussi quelque part par là, par le changement d'habitude.

Regardez aussi ce qui a changé. Je vous dirai en off qui m'a dit ça samedi ou dimanche à la brocante, ça va vous mettre sur la piste. Il m'a dit «*C'est bien, elle est quand même bien*». Mais j'ai dit : «*Vous me dites ça, vous, ça me fait plaisir que vous me disiez ça !*».

Voilà, on veut changer l'image, le regard qu'on a sur la ville alors, de grâce, Monsieur GROSPERRIN, Monsieur le Sénateur, on peut ne pas être d'accord, mais si seulement nous unissions nos efforts pour valoriser l'image de notre ville. Vous voyez, je vous citais tout à l'heure, quand on me dit : «*Le commerce au centre-ville, il n'y a plus personne*», je le garde pour tout à l'heure. Ça, ce sont tous les commerces, les commerces de grande qualité qui sont installés depuis le 1^{er} janvier. Alors certains disent «*il n'y a plus rien au centre-ville*». Vous avez Mauboussin, par exemple, qui vient de s'installer ici. Vous connaissez Mauboussin ? Ils ne vont pas s'installer dans des trous à rats.

Donc, moi, je veux ici et je voudrais qu'on le fasse ensemble, Monsieur GROSPERRIN, je veux valoriser notre centre-ville. Je veux valoriser nos commerçants. Je veux dire qu'il y a des commerçants de qualité et c'est comme ça qu'on fera venir du monde, ce n'est pas en disant qu'on ne peut pas circuler ou qu'on ne peut pas se garer. Vous avez déjà parlé deux fois mais je vous redonne la parole quand même.

M. Jacques GROSPERRIN : Simplement, vous nous demandez de travailler ensemble, mais moi, je vous le propose de travailler ensemble. J'ai fait le tour des commerces du centre-ville, vous parlez des commerces du centre-ville, vous voulez travailler dessus, eh bien tant mieux ! Le centre-ville ce n'est pas que les commerces, il y a autre chose aussi.

M. LE MAIRE : Oui, oui, bien sûr.

M. Jacques GROSPERRIN : Si on veut qu'à un moment donné que...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas que les commerces du centre-ville aussi.

M. Jacques GROSPERRIN : Il faut peut-être aussi que les services restent en ville, il ne faut peut-être pas les mettre à la périphérie, il faut peut-être faire en sorte qu'il y ait une vie, que les avocats, les notaires, etc. n'aillent pas simplement en zone franche aussi, c'est tout un ensemble de choses à faire par rapport à ça.

M. LE MAIRE : Oui, peut-être.

M. Jacques GROSPERRIN : Il y a un rapport très intéressant qui a été écrit, qui a été demandé par le Premier Ministre précédent et qui a été rendu par M. Patrick VIGNAL qui est un République En Marche, quelqu'un qui est En Marche...

M. LE MAIRE : Donc quelqu'un de bien !

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, sauf qu'il ne se plaît pas dans son mouvement, m'a-t-il dit. J'ai fait une mission avec lui, c'était un peu compliqué, bon, ce n'est pas bien grave. En tout cas, il a fait quelque chose d'intéressant et il propose le moratoire sur l'extension des zones commerciales.

M. LE MAIRE : J'ai lu son rapport.

M. Jacques GROSPERRIN : Alors qu'a-t-il écrit dans ce rapport ?

M. LE MAIRE : Il a écrit qu'il fallait arrêter le départ des commerces vers la périphérie, entre autres.

M. Jacques GROSPERRIN : Mais encore ?

M. LE MAIRE : Oh ! Eh bien, écoutez, ce n'est pas une interrogation écrite !

M. Jacques GROSPERRIN : Je fais ce que vous faites à M. OMOURI.

M. LE MAIRE : Je vais même vous le montrer, je l'ai même sur mon smartphone.

M. Jacques GROSPERRIN : Simplement, il y a une vraie réflexion à avoir, c'est vrai que c'est le législateur, mais vous qui êtes bien maintenant avec les grands élus nationaux et surtout les Ministres, il y a peut-être aussi une vraie réflexion à avoir pour faire en sorte que le centre-ville devienne aussi peut-être...

M. LE MAIRE : Je rectifie, que les centres-villes, ce n'est pas que pour les Bisontins.

M. Jacques GROSPELLIN : pourquoi pas... une zone franche, pour faire revenir les entreprises, faire revenir entre autres les notaires, mais il n'y a pas que les notaires, mais vous avez compris de qui je veux parler et je pense que c'est important.

Je me suis promené l'autre jour en ville, j'ai répertorié 70 commerces fermés au centre-ville dont 26 à 28 à Battant. Il y a un vrai problème. Vous n'êtes pas responsable de tout, je vous l'accorde. Nous aimons cette ville, comme vous, Monsieur FOUSSERET. Simplement, à un moment donné il ne faut pas se mettre les mains devant les yeux, il faut se rendre compte qu'il y a des difficultés. On en est conscient. On est d'accord pour travailler avec vous, mais tendez-nous la main. Merci.

M. LE MAIRE : De toute façon, ce que vous dites n'est pas totalement juste. J'ai demandé, mais je n'ai pas les chiffres, qu'on me fasse l'inventaire des commerces qui étaient fermés depuis plus de six mois dans la Grande Rue, la rue des Granges, la rue Morand, la rue Moncey, dans le centre-ville, et vous verrez qu'il y en a très, très peu.

Et ce qu'il faut faire revenir en ville aussi, ce n'est pas des banques, c'est de la vie, ce sont des gens. Il faut faire en sorte qu'on puisse réhabiliter du logement, qu'on puisse venir réhabiter au centre de la ville. Des médecins, bien sûr, des professions médicales, des services liés à la personne, c'est ça qu'il faut faire venir. Ce ne sont pas des grandes surfaces, on n'a pas besoin de ça, on a besoin de mettre de la vie, des gens qui vont habiter là et qui iront le soir faire leurs courses dans les commerces de proximité, qui permettront à ces commerces de proximité de vivre, donc de rester. Ce rapport, je l'ai lu, je l'ai lu, il m'a même été envoyé par mon Cabinet et même par des commerçants de la ville, en l'occurrence une ou deux personnes d'ici qui me l'ont envoyé. Je connais donc parfaitement ce rapport.

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 25

Fonds de Participation des Habitants (FPH) - Convention de partenariat avec l'Association AGIR Solidarité Franche-Comté

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 26

Exercice 2016 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Eau

«M. LE MAIRE : Des questions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 27

Exercice 2016 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement

«**M. LE MAIRE** : Des questions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 28

Exercice 2016 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement Non Collectif

«**M. LE MAIRE** : Des questions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 29

Transfert des compétences «Eau» et «Assainissement» à la CAGB

«**M. LE MAIRE** : On aura largement l'occasion d'en reparler en Agglomération. Pas de remarque ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 30

Additif à la convention de partenariat dans le cadre de la protection de l'aire d'alimentation du captage d'Arcier

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 31

Accord Cadre Agence de l'Eau - Ville de Besançon - Agglomération du Grand Besançon

«**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

«**M. Jacques GROSPERRIN** : Pour le 29 on s'abstient.

M. LE MAIRE : Le 29 ? Vous avez voté pour pourtant. Ah, vous vous êtes fait rappeler à l'ordre.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous êtes allé trop vite.

M. LE MAIRE : Non, non, mais attendez. Non, mais Monsieur GROSPERRIN pas à moi. Mais on va vous mettre que vous vous absteniez.

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

«**M. LE MAIRE** : Monsieur GROSPERRIN, si vous pouviez respecter les élus, vous le dites souvent et je le fais, si vous pouviez respecter le Président de la République, ce serait bien».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 32

Local communal 7 rue du Palais de Justice - Avenant au bail commercial au profit de la Société Jean et Robin - Cession du droit au bail

«M. LE MAIRE : Un commerce va revenir à cette adresse. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 33

Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Convention de mise en commun d'information

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 34

Révision du Plan Communal de Sauvegarde - Volet Inondation

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? C'est adopté.

Je voudrais quand même à cet égard -je ne veux pas ouvrir un débat, on a voté là-dessus- mais je voulais simplement remercier les services de la Ville, les services de l'État, les services de l'Agglomération, les services de l'Environnement, toutes celles et ceux qui y ont travaillé -je ne l'ai pas là sous la main- mais je souhaiterais qu'on vous montre une prochaine fois quelle était la couleur de Besançon suite au PPRI d'il y a une dizaine d'années. C'était tout rouge au centre-ville, on ne pouvait plus rien faire, et comment aujourd'hui, grâce à un travail intelligent, de collaboration entre nos services, les services de l'État, tout le centre-ville est devenu blanc, c'est-à-dire qu'on peut construire, on peut remettre des commerces.

Il faut savoir qu'avec l'ancien PPRI, Plan de Prévention contre le Risque d'Inondations, s'il avait été adopté tel qu'il était on n'aurait plus pu construire un seul commerce. Il fallait que tous les planchers soient à 1 m ou 1,10 m de haut, hauteur de la crue de 1910.

Donc un gros travail a été réalisé. J'aimerais qu'on vous montre un jour les deux photos, vous verrez la différence, à un endroit c'est tout rouge et violet, le reste, on va pouvoir continuer à Besançon. Donc, moi, je veux ce soir, et vous êtes d'accord avec moi, féliciter celles et ceux qui ont travaillé sur ce dossier, les services ici à la Ville, services ici à l'Agglomération et les Adjoints et les Conseillers Délégués qui s'occupent de cela.

Donc pour ce rapport vous êtes d'accord ?

J'aimerais qu'on le montre la prochaine fois, rapidement, mais qu'on le voie, qu'on se rende compte à côté de quoi on est passé.

Et je remercie le Préfet de l'époque qui avait, à ma demande, accepté qu'on révise ce plan qui était complètement catastrophique pour le développement de Besançon. Ça devait être le Préfet REBIERE, il me semble, je n'en suis pas certain mais il me semble».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 35

Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Deuxième programmation

«M. LE MAIRE : Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 36

ZAC des Vaïtes - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 15 mai 2017 - Bilan révisé au 31 décembre 2016

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? Des abstentions ? 12. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 37

Projet urbain de quartier durable des Vaîtes - Acquisition d'un terrain sis 14 avenue de la Vaîte à M. Claude MERCIER

«**M. LE MAIRE** : Même vote, 12 abstentions, j'imagine».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 38

Projet urbain de quartier durable des Vaîtes - Acquisition de deux terrains sis 22 avenue de la Vaîte et 7 chemin du Vernois à la Société SEP FMB VERTHIER

«**M. LE MAIRE** : Même vote j'imagine. Non, c'est l'acquisition de deux terrains. Pas de remarque ? Abstentions toujours ? Oui. Vous vous abstenez».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 39

Projet urbain de quartier durable des Vaîtes - Acquisition d'un terrain sis 24 avenue de la Vaîte à Mme MOUHOT Evelyne

«M. LE MAIRE : Pour le 39 aussi ? Vous vous abstenez».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 40

Projet urbain de quartier durable des Vaîtes - Acquisition d'un terrain sis 20 avenue de la Vaîte

«**M. LE MAIRE** : Pour le 40 aussi ? Vous voyez que ça va bien, qu'on peut se mettre d'accord».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 41

Acquisition à titre gratuit de terrains Chemin de Vieilley à la SARL AFON

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Non. Tout le monde est d'accord, très bien».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 42

Cession d'un hangar sis 4, rue Weiss au profit de M. Mohammed ABIDAT

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 43

Cession d'un bail commercial sis 2, Place Jouffroy d'Abbans au profit de Mme HALM Françoise

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 44

ZAC des Hauts du Chazal - Cession d'un terrain à la sedD

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté.

J'espère qu'on aura bientôt une bonne annonce à faire par rapport à ça en matière d'implantation d'entreprises, mais on va attendre que cela se confirme».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 45

NPNRU Grette/Planoise - Reconstitution de l'offre de logements - Vente d'un terrain sis chemin de Palente et versement d'une subvention d'équipement au profit de Grand Besançon Habitat

«M. LE MAIRE : Pas de remarque ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 46

Vareilles - Requalification des espaces publics - Participation financière de la Ville de Besançon à l'implantation de points d'apport volontaire (PAV) enterrés

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 47

Subvention aux associations culturelles - Deuxième attribution 2017

«**M. LE MAIRE** : Des remarques ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 48

Subvention à l'Association MJC Palente-Orchamps

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 49

Vie Associative - 2^{ème} attribution de subventions 2017

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 50

Habitat Jeunes «Les Oiseaux» - Attribution d'une subvention d'investissement pour le projet de construction d'une salle de cinéma / conférences

«**M. LE MAIRE** : Ils font un gros travail sur le secteur. Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 51

Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux - Attribution d'une subvention d'investissement

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 52

Subventions à des associations sportives

«M. LE MAIRE : Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 53

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarque ?

Mme Christine WERTHE : Nous avons sollicité un bilan de l'opération des Samedis piétons.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme Christine WERTHE : Je vous remercie pour les quelques éléments chiffrés qui ont été portés à notre connaissance.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme Christine WERTHE : Le rapport que vous nous présentez fait part d'un vrai engouement pour cette opération. Permettez-moi d'être un peu moins enthousiaste que vous à ce sujet. La participation est à mon sens assez faible.

M. LE MAIRE : Faible quoi !

Mme Christine WERTHE : Peut-on se réjouir de 1 382 participants pour cinq éditions, soit une moyenne de 276 consommateurs qui ont compris le concept et participé à l'événement tel qu'il a été pensé ?

Bien sûr, nous vous soutenons dans l'idée de faire vivre notre centre-ville et dans l'idée de trouver un moyen de le dynamiser mais force est de constater que cette formule n'est pas assez ambitieuse.

La communication n'est pas assez agressive selon moi. Communiquons-nous, par exemple, auprès de notre ville jumelle de Neuchâtel ? Le système de valorisation des achats en chèque cadeau n'est même pas connu de certains employés des commerces partenaires. Difficile dans ces conditions de vendre le concept.

Les fêtes de fin d'année approchent, des animations nouvelles ou des projets innovants sont-ils prévus ? Notre ville voisine, Dijon, avait développé l'an dernier un intéressant partenariat avec son école des Beaux-Arts pour fournir une base de décoration de Noël aux commerçants. La magie, la féerie sont au rendez-vous à cette époque de l'année. Pourquoi ne pas proposer éventuellement un concours de la plus belle vitrine, quitte à aider les commerçants avec un support de sticker à apposer sur leur devanture ?

Bref, j'espère que le plan de communication ambitieux que nous nous apprêtons à soutenir ira dans ce sens et apportera un réel bénéfice à nos commerçants.

M. LE MAIRE : Bien sûr, les chiffres ne veulent peut-être pas dire forcément grand-chose. Ce sont ceux qui ont participé. Moi ce que je sais, c'est quand je suis passé voir ces fois-là, il y avait beaucoup de monde en ville. Ce n'est pas parce qu'il y a du monde qu'il y a des achats, on est bien d'accord là-dessus, mais je crois que vous faites partie de la commission, de toute façon. Donc je crois qu'effectivement il y a peut-être des choses à améliorer. Écoutez, améliorez-les et on vous soutiendra dans cette amélioration.

En tout cas, je regardais, 27 commerces dans le centre-ville ont ouvert depuis février 2017.

Quand vous avez Jott, Mauboussin, Liberty Gym et les autres, un très bon restaurant, Les Bains Douches, il y a quand même de la matière là-dedans.

Tout le monde est d'accord là-dessus bien que ce soit un peu faiblard ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 54

Subvention à l'Association «Le Chemin des Sens» pour sa manifestation «Parcours autour des métiers d'art et du patrimoine» dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2017

«**M. LE MAIRE** : Il y a une manifestation samedi je crois. Allez-y ce n'est pas loin, il y a des gens de qualité. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 55

Potager et jardin dans mon école - Attribution de subvention

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 56

Projet de mise en œuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques - Attribution de subvention

«**M. LE MAIRE** : Quels sont ceux qui sont contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 57

Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? D'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 58

Vie Etudiante - Subventions Rentrée étudiante

«**Mme Marie-Laure DALPHIN** : Monsieur le Maire, déjà merci pour cette subvention, bien sûr elle est la bienvenue et nous vous félicitons pour cette subvention.

Je voulais en profiter pour revenir sur la problématique du parking et du transport des étudiants sur Les Hauts de Chazal. Vous savez bien qu'il y a la difficulté aujourd'hui d'un parking de 130 places qui est payant à raison de 7 € par jour, et qui est proposé aux étudiants. 7 € par jour pour des étudiants qui ne gagnent pas leur vie, ça correspond à une somme qui est quand même très importante mensuellement.

Le tram, bien sûr, reste insuffisant. Pourquoi ne pas rajouter des voitures de tram, je sais que le rythme a déjà été augmenté mais le tram ne pourrait-il pas être rallongé pour les transports de la matinée afin de desservir au mieux la Faculté de Médecine et de Pharmacie ?

Bien sûr, il y a le parking dit de François qui est utilisé par les étudiants et le personnel. Lorsqu'il est déjà plein avec les étudiants qui arrivent à partir de 7 h 30 le matin, il est difficile ensuite au personnel de pouvoir se garer. Donc ce parking est insuffisant et reste très mal aménagé.

En fait c'est un stress supplémentaire qui est ajouté à des études longues et difficiles. Ce sont des étudiants qui sont courageux d'entamer des études de médecine et de pharmacie et je pense que c'est notre rôle de les accompagner et de les aider à réussir.

On a discuté aussi à plusieurs reprises du manque de salles de détente, de salles de sport sur cette zone. Je participe au Conseil de gestion mais j'ai le regret de vous dire qu'on ne voit pas grand monde de la Ville à ce Conseil de gestion et c'est bien dommage parce que ce serait le lieu pour parler de tout cela.

Les étudiants ne sont pas tous sur les lignes de transport tramway ou bus, beaucoup arrivent en voiture également des communes extérieures et toutes ces personnes n'arrivent pas à se garer facilement. Ils se garent un peu n'importe, ils ont des PV, donc ça rajoute bien sûr à leur budget et ce n'est pas évident pour eux. Donc il nous semblerait quand même important de discuter ici pour trouver des moyens de faciliter la vie des étudiants en leur proposant d'accéder quand même plus facilement au site de l'université où ils font leurs études.

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Anthony POULIN et ensuite Marie ZEHAF vous répondra.

M. Anthony POULIN : Sur ce sujet on a entendu et on a écouté les étudiants puisqu'avec Marie ZEHAF nous les avons reçus dès le mois de juin, une semaine après qu'une pétition soit apparue sur ce sujet.

Je rappelle quand même la proportion de places qu'on a rendu payantes sur la zone, on est à peu près à 1 800 places, on en rend 130 payantes. Sur le parking de la route de François qui est à peu près plein aux ¾, aujourd'hui il reste des places disponibles ; ce parking est à 5 - 10 minutes grand maximum de l'entrée d'un amphithéâtre si on est au bout du parking. Je pense que c'est faisable pour un étudiant en médecine.

Nous, nous sommes du côté des étudiants pour plein de sujets, du côté de tous les étudiants bisontins, y compris les étudiants en médecine. D'ailleurs, si on regarde le classement des facs de médecine, il apparaît en très bonne place. Donc les étudiants réussissent leurs études dans notre ville et réussissent leurs études de médecine particulièrement. C'est aussi parce qu'il y a des problématiques de mobilité qu'on a su résoudre, il y en a encore d'autres à résoudre. C'est la raison pour laquelle nous allons nous rendre sur la zone des Hauts du Chazal à la rencontre des étudiants et des personnels de l'UFR notamment, avec les élus, le 24 octobre je crois, pour parler de l'ensemble des problématiques de mobilité.

Donc ce sont les pistes que vous évoquez mais sans doute d'autres également, la question des temps sur cette zone-là, tout ça pour vous dire que nous sommes à l'écoute de ces étudiants. Nous sommes aussi à l'écoute de l'amélioration constante des transports en commun et de l'ensemble des moyens de mobilité, notamment des mobilités douces pour se rendre sur cette zone, les déplacements en vélo et à pied. On sait également que quand on est étudiant en médecine, on sait tout l'intérêt qu'il y a de sortir parfois également de sa voiture pour se rendre à ses études.

Mme Marie ZEHAF : Pour compléter ce qu'Anthony vient de vous dire, effectivement on a reçu les étudiants dès qu'ils se sont manifestés. En fait il faut savoir que sur Les Hauts du Chazal qui est une zone en pleine expansion, fait l'objet d'une attention particulière depuis bientôt 10 ans avec quatre études de mobilité et de stationnement réalisées sur cette zone et qui ont bien montré qu'effectivement ce quartier nouveau était un pôle important générateur de déplacements, avec un volume de 60 000 déplacements par jour. 60 000 déplacements par jour, pour vous donner les chiffres, ça fait à peu près 10 % des flux effectués quotidiennement sur le territoire de la CAGB.

Donc vous comprenez bien qu'il faut qu'on y mette une politique intéressante et attractive pour pouvoir mener à bien la vision de ce qu'on a de ce pôle des Hauts du Chazal, c'est-à-dire un pôle attractif.

La mise en service du tramway est venue compléter le dispositif en proposant une desserte efficace du site en transports publics. La part des déplacements réalisés en automobile demeure pourtant considérable, c'est encore 80 % des actifs.

Il fallait absolument qu'on puisse donner un petit poumon d'air à cette zone des Hauts du Chazal et donc on a commencé par une réglementation de 137 places, ce qui représente à peu près 7 % de la totalité des places disponibles sur les Hauts du Chazal. Et, effectivement, on a bien fléchi les parkings qui restaient à la disposition des étudiants et comme l'a dit Anthony, ils sont à cinq minutes à pied de l'UFR. On n'est pas du tout dans une optique d'empêcher les étudiants de travailler et de vivre sereinement leurs études, on pense aussi aux personnes qui viennent sur le site des Hauts du Chazal qui sont soit des clients, soit des professionnels et qui ont besoin de trouver une place de stationnement disponible à n'importe quel moment de la journée, et ça on ne peut le résoudre que par du stationnement payant.

Mme Marie-Laure DALPHIN : Oui enfin il y a quand même des problèmes dans ce que vous avez pu répondre parce que ce n'est pas franchement une réussite quand on voit que le parking est vide tous les jours.

Et Monsieur POULIN, je ne sais pas si vous auriez apprécié, quand vous étiez étudiant, de payer 7 € par jour pour pouvoir étudier normalement.

Mme Marie ZEHAF : Un parking vide c'est toujours comme ça. Enfin quand on régleme une zone, il faut toujours un certain temps pour que cette zone atteigne l'objectif voulu.

En fait on ne fait pas payer aux étudiants, on leur laisse le libre choix aussi de se stationner gratuitement, il n'y a pas de souci, ou d'avoir d'autres reports modaux qui n'ont aucun coût : le vélo, la marche à pied.

M. Anthony POULIN : Juste un petit élément de réponse également. Je voudrais signaler que l'on parle de 120 places sur une zone où il reste encore de la place pour ceux qui souhaitent aller en voiture. Il faut constater également qu'il y a des pôles universitaires et l'un des premiers pôles universitaires de la ville reste celui du centre-ville également. Tous les étudiants réussissent aussi leurs études au centre-ville et n'y viennent pas nécessairement en voiture.

Notre objectif est vraiment dans l'amélioration de l'ensemble des conditions de vie des étudiants. Je peux vous garantir qu'un budget d'entretien d'une voiture et de tout ce qui va avec, c'est un vrai budget dans un budget étudiant et améliorer les transports en commun, faire en sorte qu'on puisse y aller plus facilement en vélo ou à pied lorsqu'on le peut ou encore faire en sorte que les logements soient moins chers à Besançon et qu'on habite à proximité de son lieu d'études, c'est autant de moyens qui nous permettent également de rendre la vie pour les étudiants plus simple et rendre le pouvoir d'achat réellement dans la poche des étudiants bisontins.

M. Michel LOYAT : Oui...

M. LE MAIRE : Parce qu'il me semblait que vous aviez augmenté la fréquence des tramways le matin.

M. Michel LOYAT : En hyperpointe, il y a une augmentation de la fréquence. Quant à l'allongement des rames, ce n'est pas une décision que l'on prendra pour quelques moments de desserte, c'est quand même une décision lourde. Cela fait partie, bien sûr, des hypothèses qui restent à travailler mais il faut le voir, bien entendu, sur le moyen terme et ce n'est pas pour quelques moments à huit heures du matin ou etc. que l'on fera un allongement de rame, d'autant plus que, vous vous en doutez, on ne fait pas une rame allongée, c'est un peu plus compliqué que ça parce qu'autrement ce serait ingérable.

Je crois qu'il faut que l'on soit cohérent et courageux par rapport aux étudiants. Les étudiants sur ce site ne peuvent pas venir de manière importante en voiture. C'est rigoureusement impossible. Et ne faisons pas comme si ce site était à la campagne, il faut rompre avec l'idée que ce site serait comparable à Châteaufarine, je parle de Châteaufarine c'est-à-dire au niveau commercial, une immensité de parkings où là on reste complètement dans les années 60-70, c'est le «tout automobile». Nous ne sommes pas sur ce site dans le cadre du «tout automobile», c'est absolument impossible.

D'où d'ailleurs le choix du tram -enfin quand je dis d'où le choix du tram- en tout cas du tracé du tram. Il y avait une évidence que seul le tram -et les études l'ont montré puisqu'il y a eu comparaison, tout cela a été présenté- permettait sur cet axe entre justement Les Hauts du Chazal et le centre-ville, de répondre aux besoins, avec un CHU et surtout la fac et on peut s'en réjouir, qui a davantage d'étudiants que ce qui était prévu il y a quelques années en arrière...

M. LE MAIRE : Et tant mieux.

M. Michel LOYAT : Et on ne peut que s'en réjouir !

M. LE MAIRE : Et il y a en plus l'Institut régional de formation des personnels de santé qui va faire 1 100 étudiants.

M. Michel LOYAT : Donc attractivité, mais par rapport aux étudiants, j'ai reçu les étudiants, représentants d'étudiants par rapport notamment au coût des transports en commun. Là encore, si on fait la comparaison coût de l'essence ou coût du diesel et coût du transport en commun, on pourra toujours dire que finalement la voiture est moins chère. Mais enfin, qui paie la voiture, qui paie l'assurance ? Vous avez parlé du stationnement et même d'une contravention. Une simple contravention, il suffit d'avoir une contravention pour que, déjà, la comparaison avec le transport en commun devienne nettement en faveur des transports en commun.

Vous connaissez, je pense, le prix de l'abonnement mensuel ou annuel pour les étudiants. Je le dis et je le redis, il faut être courageux, c'est effectivement les transports en commun qui doivent être le mode utilisé par la masse des étudiants.

Vous connaissez tous je pense -moi, j'en connais- des étudiants habitant à Besançon, ayant une voiture individuelle, se rendant individuellement soit à la Fac Bouloie soit sur le site des Hauts du Chazal. Eh bien, ça, je crois qu'il faut dire que ça n'est pas possible. Alors après il est évident que certains étudiants ont l'obligation de prendre la voiture. Il y a aussi des parcs relais, etc.

Il faut tenir un langage de vérité avec les étudiants et concernant la Bouloie, mais là on n'en parlait pas, après il y a aussi le problème des horaires, c'est beaucoup plus difficile, c'est vrai, sur le site des Hauts du Chazal. Ça ne veut pas dire que l'on soit fermé au dialogue et à l'écoute avec les étudiants mais il faut avoir un cap, il faut tenir un langage de vérité.

M. LE MAIRE : De toute façon, on l'a toujours dit, ce site-là n'est pas totalement achevé dans son développement puisqu'il y aura l'Institut régional de formation des personnels de santé, il y aura j'espère d'autres belles entreprises dans le domaine du biomédical qui vont venir se mettre là, il y aura Bio Innovation.

Moi, je veux dire quand même, à l'occasion de ce débat, ce n'était pas prévu mais il est en train de se développer sur les Hauts du Chazal, quelque chose d'extraordinaire pour le développement économique de la ville dans les années à venir.

Et là-bas, la question qui se posera un jour, qui va se poser bientôt, je vous le dis, franchement, comme l'a dit Michel, vous savez ce qu'il va falloir ? Garder de la place sur les bagnes pour mettre des industries. C'est une question à laquelle il va falloir penser, parce qu'effectivement, imaginez pourquoi ce terrain est attractif. Vous avez le CHU, 6 000 personnes, un grand CHU avec à peu près 1 800 malades ; vous avez l'Établissement Français du Sang, un des meilleurs si ce n'est le meilleur de France ; vous avez le Don du Souffle ; la fac de médecine et de pharmacie c'est entre 5 et 6 000 étudiants à peu près. L'Institut régional de formation de santé, c'est combien ? 1 000 ou 1 100 personnes ; Bio Innovation que l'Agglo est en train de construire avec l'université, des cellules d'incubation, c'est encore des emplois. Il y a beaucoup d'emplois là-bas. Et demain, moi, quand on est maire il faut choisir, Michel l'a dit, il a raison, il faut aussi quelquefois être courageux. Est-ce que demain c'est préférable de développer les transports -je ne dis pas qu'il ne faut plus qu'il y ait de voitures, ce n'est pas ça- mais il y a une proportion à garder.

Demain, moi si j'ai le choix entre refaire des parkings payants ou pas payants, emboliser les terrains pour faire des parkings et mettre une industrie qui embauchera 50 - 100 - 200 ou 300 personnes, le choix est assez vite fait quand même. D'autant plus qu'on a donné des moyens de transports en commun importants.

Alors regardons après comment on peut faire les liaisons avec Franois, comment demain on peut faire la liaison même avec Châteaufarine, ça, c'est le sujet d'avenir. Mais après, moi je dis quand même que sur les Hauts du Chazal -et j'espère que vous serez d'accord avec moi- ils sont en train de réussir, comme par exemple on a réussi TEMIS.

Bio Innovation est un succès. L'Institut régional fédératif de cancérologie, sur lequel avec certains d'entre vous je me suis beaucoup battu, Patrick ici présent le sait bien, lui aussi était de ce combat, c'est quand même un institut pilote en France, pas qu'en Franche-Comté, pas en Bourgogne, comme aurait dit Coluche, c'est en France qu'il est connu ! Et c'est pour ça que j'espère bien qu'on pourra bientôt prochainement le faire inaugurer parce qu'il n'en existe pas d'autres qui mettent en place des soins en réseau afin que chacune et chacun qui est atteint de cette terrible maladie du cancer, quel que soit son emplacement, quel que soit l'endroit où il vit sur le territoire national, ait les mêmes chances de survie, avec aussi ce que font les équipes médicales qui s'organisent sur l'ensemble des sites.

Tout ça c'est là-bas. Et c'est quand même fantastique et moi j'aimerais aussi quelquefois qu'on parle des choses qui marchent même si le problème du parking c'est un problème.

Moi, je crois que ce qu'il faut c'est rencontrer les étudiants, vous l'avez déjà fait. Vous allez le refaire et expliquer les choses et je pense qu'un étudiant peut comprendre ce type de discours. Parce que si on avait voulu qu'il n'y ait pas de problème, il fallait dès le départ peut-être imposer à la Fac de médecine de faire des parkings souterrains, sauf que ça n'a pas été fait, pourquoi ? Parce qu'on a dit qu'il y aurait le tram et parce que ça coûte 30 000 € la place de parking. Voilà tout simplement.

M. Michel OMOURI : Madame DALPHIN a raison de souligner la problématique de ce parking vide où les étudiants doivent payer 7 € par jour. Alors vous nous dites : «L'opposition, faites des propositions». On va vous en faire : au lieu d'avoir un parking vide, mettez au tarif de 2 € comme le parking des Glacis, ce parking au-dessus et vous verrez que peut-être les étudiants vont venir stationner.

La proposition de Mme DALPHIN n'est pas anodine. Donc, comme vous allez bientôt rencontrer les étudiants, faites cette proposition-là, que les étudiants entendent bien qu'aux Glacis c'est à 2 € par jour et non 7 €.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire, concernant le parking payant ou pas, je vais vous donner -ce n'est pas polémique du tout, de toute façon, on peut même encore dire 1,50 €- mais je vais vous donner un exemple : quand nous avons décidé de faire payer le parking de l'hôpital, le parking public, il y a eu une levée de boucliers. Aujourd'hui, vous entendez parler du parking de l'hôpital ? Non. Et pourquoi vous n'en entendez plus parler ? Pourquoi ? Parce qu'auparavant il y avait des voitures qui étaient là, à longueur de semaine, des semaines entières, qui embolisaient les places de parking. Quand vous alliez voir un patient, il n'y avait pas de place pour aller voir ce patient. Donc là, on a fait payer avec un système de gratuité de 3 h - 3 h 30 - 2 h 30, -je ne sais plus- qui permet d'aller visiter ses malades avec des dispositifs pour les personnes qui sont en difficulté financière afin qu'ils ne paient pas -c'est distribué par les médecins- et maintenant le parking fonctionne bien.

Vous avez le même problème ici à Chamars. Avant vous ne trouviez jamais une place de libre à Chamars. Aujourd'hui, il fonctionne, il y a une certaine rotation.

Voilà. Donc dans l'attitude de la Municipalité, du Maire et de toutes les couleurs politiques, il n'y a pas de dogmatisme. On regarde ce qui fonctionne et moi, je pense que là-bas, il faut rencontrer les étudiants, vous le faites et on peut aussi leur parler d'avenir parce que les étudiants sont eux aussi, comme nous, très intéressés par l'avenir.

M. Pascal BONNET : Enfin je trouve qu'il y a quand même une certaine contradiction à dire d'un côté il ne faut pas que les étudiants prennent leur voiture, ils ont d'autres solutions et en même temps faire un parking payant en espérant quand même qu'ils paient.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas ça.

M. Pascal BONNET : Autrement, si l'objectif est que le parking soit vide, à ce moment-là on ne fait pas de parking, c'est assez curieux.

Mais enfin, je ne voulais pas parler de cela. Je voulais dire que par rapport à l'ambition de ce secteur en tant que lieu universitaire, en tant que lieu économique, qu'on a toujours soutenu, il y a quand même un problème de longue date, c'est l'absence de halte ferroviaire. Alors vous me direz que c'était compliqué, que c'était coûteux. Je vous rappelle quand même que la Région -à l'époque l'UMP- avait financé une étude au profit de la CAGB il y a 13 ans et que depuis 13 ans il y a eu cette étude, il y a eu de nombreuses interrogations, on n'a toujours rien. Le fait de considérer que d'aller d'un endroit à un autre en faisant un détour par le tram est la solution, ça ne me semble pas pertinent pour tout le monde et tant qu'il n'y a pas un accès ferroviaire rapide à ce site, on ne peut pas lui donner l'ambition qu'on en attend.

Puisque vous citiez Coluche tout à l'heure, je trouve que le Schmilblick n'a pas beaucoup avancé depuis 13 ans.

M. LE MAIRE : Ce n'était pas Coluche ça... l'émission Le Schmilblick ce n'était pas lui. On ne va peut-être pas rentrer là-dedans.

Cela dit, Monsieur BONNET, il m'arrive d'être d'accord avec vous. Quand vous dites que tout ça est lié à la halte ferroviaire, oui et il faut être très attentif à ce qui peut se faire ou se décider concernant la halte ferroviaire de Franois qui, en fait, est déjà construite. Elle est à Franois, elle n'est pas à l'hôpital.

Vous vous souvenez quand même que le coût à l'époque, était de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros -je dis ça de mémoire- parce qu'il y avait entre autres une dénivellation de 20 ou 30 mètres qu'il fallait vaincre. Mais je crois que par rapport à cela, il faut effectivement que nous améliorions certainement cela dans les années à venir.

Je ne suis pas en opposition avec vous sur ce point-là.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 59

Congrès - Attribution de subventions - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2017

«M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 60

Contribution annuelle versée à l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) pour le service prévention spécialisée

«M. LE MAIRE : Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 61

Subvention exceptionnelle à l'Association Semons l'Espoir

«**M. LE MAIRE** : C'est l'association de Pierre DORNIER dont on connaît le dynamisme. Pas de remarque ? C'est adopté».

M. Frédéric ALLEMANN : Je ne peux pas voter parce que je suis membre du Conseil d'Administration de l'Association Semons l'Espoir.

M. LE MAIRE : Il faut donc noter la non-participation au vote de M. Frédéric ALLEMANN».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 62

Entretien des espaces verts - Signature des marchés

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 63

Fourniture et livraison de plaquettes de bois criblées pour les chaufferies de la Ville de Besançon - Signature du marché

«M. LE MAIRE : Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 64

Autorisation de lancement et signature de marchés pour vérifications périodiques réglementaires

«M. LE MAIRE : Pas de remarque, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Question n° 65

Solidarité de la Ville de Besançon aux victimes de l'ouragan IRMA

«**M. LE MAIRE** : Je propose que nous versions à la Croix-Rouge française une somme de 2 000 € au fonds de solidarité et je demanderai à l'Agglomération que nous fassions la même démarche pour nos compatriotes qui sont en difficulté à Saint-Martin.

Monsieur DEVESA vous voulez intervenir sur ce point ? Non, c'est sur le point suivant. Petite information, vas-y tout de suite.

M. Cyril DEVESA : Je profite simplement pour terminer ce conseil en rose de donner une petite information puisque tous les mois d'octobre...

M. LE MAIRE : C'est octobre rose.

M. Cyril DEVESA : ...c'est Octobre rose. Faites passer l'information, c'est extrêmement important, sur le dépistage du cancer du sein. Ça commence le 2 octobre place Pasteur avec une animation ludique et pédagogique organisée notamment avec la Ville de Besançon et toutes les associations qui travaillent sur cette question tous les ans, c'est extrêmement important, donc faites passer l'information.

M. LE MAIRE : Merci.

Mme Ilva SUGNY : Oui, juste deux mots pour aller dans le sens de mon collègue Cyril DEVESA et donc informer effectivement que comme tous les ans il y a cette campagne d'Octobre rose pour le dépistage du cancer du sein, en lien avec l'ADECA, l'Association pour le Dépistage du Cancer du sein et aujourd'hui on remarque qu'il y a encore beaucoup trop de femmes dans la ville, dans le département et dans la région qui ne se font pas dépister. Donc Mesdames, s'il vous plaît, allez-vous faire dépister.

M. LE MAIRE : Bien, tu as lancé l'appel».

Motion relative à la réduction des emplois aidés par l'État

«**M. Nicolas BODIN** : Le débat a eu lieu en partie en début de Conseil Municipal. Donc l'évaluation faite de ce dispositif des contrats aidés est assez «audaciteuse», c'est un rapport qui est plutôt contesté. L'impact sur le milieu associatif sera dévastateur et l'impact sur les personnes éloignées de l'emploi sera également catastrophique.

Enfin, on peut absolument regretter la brutalité de cette décision et visiblement, les élections étant passées, la bienveillance ne semble plus de mise.

Donc sans vouloir faire de l'opposition systématique, une ligne jaune semble avoir été clairement franchie. À partir de là, le groupe majoritaire avec les élus socialistes et société civile républicaine, Europe Écologie Les Verts et Parti Communiste Front de Gauche ont élaboré le texte suivant que nous soumettons au vote.

«En France, près d'1,5 million de personnes bénéficient d'un dispositif d'aide ou de soutien à l'emploi dont 456 000 contrats aidés signés en 2016. Les élu-es de la Ville de Besançon ont pris connaissance en plein cœur de l'été de la volonté gouvernementale de réduire de plus d'un tiers le nombre de ces contrats dans notre pays (293 000 seulement en 2017 et 200 000 ou moins en 2018). Ainsi, le Gouvernement veut remettre en cause un dispositif d'insertion pour bon nombre de jeunes au chômage, sans formation et qui sont les plus éloignés de l'emploi. Dans le Doubs, près de 1 500 personnes bénéficient de contrats aidés, présents y compris au sein de nos collectivités et dont au moins 10 % concernent des travailleurs atteints d'un handicap.

Notons que nombre d'associations nationales et autres acteurs de l'insertion évoquent 60 % d'issues positives qui finissent au bout d'un an avec un CDI, un CDD longue durée dans le tiers-secteur ou une formation qualifiante dans le cadre d'un accompagnement de qualité. Des organismes officiels tels que la DARES soulignent que les contrats aidés, particulièrement ceux du secteur non marchand, permettent de soutenir efficacement l'emploi. Cette Direction du Ministère du Travail souligne, outre des effets positifs pour l'emploi, la grande satisfaction des bénéficiaires. Elle indique aussi que dans le secteur non marchand, seules 36 % des embauches auraient été tout de même effectuées en l'absence d'aide, ce qui montre donc son effet dans 2/3 des cas avec des structures qui ne pourraient pas fonctionner sans elle. Les nombreuses rentrées scolaires repoussées constatées sont une illustration parmi d'autres des services très concrets qui sont rendus grâce à ces contrats.

Bien évidemment, ce dispositif, comme toute politique publique, n'est pas parfait et les élu-es de la Ville de Besançon ont conscience de certaines limites qui sont apparues. Néanmoins, ils constatent que ces emplois aidés rendent de réels services à la population dans divers domaines tels que l'éducation, l'emploi, la culture ou encore le sport, dans une période où notre pays a chaque jour besoin de tisser plus de liens. De plus, l'érosion continue des moyens disponibles dans le secteur public vient également réduire les capacités d'accompagnement de ces emplois, clé de leur succès.

Certains dispositifs sont imparfaits et peuvent mériter d'être améliorés : si les élu-es de la Ville de Besançon peuvent encourager le Gouvernement lorsqu'il vise à améliorer la condition individuelle comme collective des Français les plus modestes, ils demandent à l'Exécutif de veiller à ce que cela n'aboutisse pas à des conséquences totalement opposées.

Particulièrement inquiets par les implications nombreuses que la remise en cause d'emplois aidés a sur la vie des acteurs locaux, les élu-es du Conseil Municipal de Besançon appellent l'Exécutif à revenir sur cette décision».

M. LE MAIRE : Comme vous, je vais être très vigilant sur l'application du règlement donc il y aura une personne qui interviendra par groupe puisque vous m'avez reproché tout à l'heure d'être trop laxiste. Donc, une personne par groupe.

Monsieur GONON pour le groupe UDI.

M. Philippe GONON : Oui, j'ai vu dans le débat des derniers jours que des exceptions seraient consenties par le gouvernement à cette réduction de crédit sur les emplois aidés dans trois domaines.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Philippe GONON : L'éducation.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Philippe GONON : La santé.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Philippe GONON : Et le troisième le social. En tant que Président du Conseil de surveillance d'un établissement de santé important de Besançon, j'avoue que dans un premier temps cette annonce nous avait extrêmement inquiétés. À partir du moment où sur les domaines les plus critiques qui sont les trois que nous venons de citer, le gouvernement accepte des dérogations et de nous laisser la possibilité de recruter des contrats aidés, je pense que nous ne pouvons pas avoir une position tranchée, ferme et dogmatique sur ce sujet, en l'occurrence le groupe UDI votera contre cette motion.

M. LE MAIRE : Merci de votre explication.

M. Anthony POULIN : Pour les élus Europe Écologie Les Verts, mais principalement pour le monde associatif, les jeunes et les précaires, cet été a quand même été rude en annonces et rude quotidiennement pour le budget des précaires et des plus jeunes.

En effet la suppression des contrats aidés, même avec les modulations qui ont été annoncées, c'est concrètement des jeunes -on est dans le concret, dans la réalité sociale des choses- qui se sont retrouvés du jour au lendemain sans emploi, sans activité alors que pour la plupart ils étaient dans des activités utiles à la société et en plus, bien souvent accompagnés. Et donc on rompt avec toute cette démarche-là en matière d'emplois aidés.

Il faut aussi dire, quand même, que ces suppressions des contrats aidés mettent les associations vraiment au pied du mur. Ça a été déjà les premières victimes de l'austérité, elles sont au bord du précipice et des centaines de personnes sont concernées. Ça vient s'ajouter à un contexte de baisse des dotations aux collectivités territoriales, un contexte de baisse aussi pour les plus jeunes, par exemple des APL. Juste un petit chiffre comme ça en passant, 5 € en moins d'APL pour les étudiants dans une ville comme la nôtre, c'est, si on reporte ça, à peu près un demi-million en moins investi dans le tissu associatif et le tissu commerçant local. Et donc lorsqu'on veut sauver nos commerces, lorsqu'on parle d'avenir du centre-ville, lorsqu'on parle de jeunesse et de pouvoir d'achat, concrètement avec ces mesures, notamment la suppression des contrats aidés, on se retrouve très vite confronté à une impasse et ce n'est pas dans ce sens-là

que ça devrait marcher où en tout cas si ça marche dans ce sens-là, ça ne va pas marcher longtemps.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Communiste qui veut s'exprimer ? Personne ?

Christophe LIME ? Donc Frédéric ALLEMANN, allez-y.

M. Frédéric ALLEMANN : Au nom de la société civile nous votons contre également puisque la France a voté massivement pour le changement au printemps et là actuellement personne ne veut que ça change. Comprenez-y quelque chose !

M. LE MAIRE : Le PC, vous ne voulez rien dire ?

M. Thibaut BIZE : Si je suis forcé de parler je vais le faire !

Je partage une partie des propositions qui sont apportées dans la motion, une partie des critiques aussi. Je pense qu'en plus -des chiffres ont été donnés par Dominique SCHAUSS, c'est dommage qu'il ne soit plus là- par rapport à l'efficacité de ce dispositif par rapport à l'emploi. Je pense que dans les débats qu'on n'a pas seulement ici mais de manière générale, on a souvent un problème d'échelle, c'est-à-dire que oui, effectivement, 465 000 -je crois que c'était ça- emplois liés aux contrats aidés, 3 Mds€, il me semble de tête, je vais mettre un chiffre en corrélation : 20 Mds€ de CICE, 120 000 emplois créés ou maintenus. Voilà ! C'est-à-dire 15 fois plus de moyens, 4 fois moins de résultat. Donc si entre les deux dispositifs, il y en avait un à supprimer, je pense qu'en termes d'efficacité ce serait peut-être le deuxième auquel il faudrait s'intéresser.

M. Laurent CROIZIER : J'ai deux questions à vous poser, enfin à l'ensemble de l'assistance, c'est : la première, j'ai cru comprendre en lisant un petit peu les articles de presse ces derniers temps que M. HOLLANDE avait beaucoup utilisé les emplois aidés, M. SARKOZY aussi. Est-ce que quelqu'un peut me dire si le taux de chômage a énormément baissé en France depuis cette période-là ? Je n'ai pas le sentiment, moi, à titre personnel.

Et la deuxième question : combien la Ville a-t-elle embauché d'emplois aidés à l'issue de leur contrat ?

M. LE MAIRE : De toute façon, on va vous dire le chiffre exact. On a embauché très peu de contrats aidés. Le CCAS, je crois.

M. Laurent CROIZIER : Les emplois aidés, il faut le dire, c'est un effet d'aubaine dans la plupart des cas. Ils sont inefficaces pour lutter contre le chômage, ils sont inefficaces pour l'insertion professionnelle et quand un système est inefficace, de façon pragmatique il me semble qu'on le change.

Alors je peux comprendre que la soudaineté de la décision certainement due par l'urgence des déficits publics ait pu prendre beaucoup de monde de court et ça, on peut le regretter. J'ai cru comprendre qu'à l'Assemblée Nationale le groupe MoDem allait travailler sur un statut spécifique de l'emploi associatif et que le gouvernement...

M. LE MAIRE : Ça fait 30 ans qu'on en parle.

M. Laurent CROIZIER : ... s'y penchait aussi. Mais soyons pragmatiques, arrêtons le dogmatisme, regardons si ça fonctionne, si c'est utile, si ça permet aux gens de retrouver de l'emploi, oui ou non et de prendre les bonnes décisions.

M. LE MAIRE : Vous votez... Vous faites quoi alors, je n'ai pas compris ? Vous votez pour ou contre ?

M. Laurent CROIZIER : Je voterai contre.

M. Eric ALAUZET : Il faut d'abord évoquer la situation de celles et ceux qui...

M. LE MAIRE : Une précision, parce que M. LIME qui ne sait pas, qui ne suit pas l'actualité politique, me demande pour quel groupe : c'est pour le groupe La République En Marche.

M. Christophe LIME : C'était les expressions de groupe.

M. LE MAIRE : Oui mais c'est pour le groupe La République En Marche dont M. ALAUZET est un membre.

M. Christophe LIME : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Non, il y a Monsieur GROSPERRIN.

M. Christophe LIME : (Inaudible).

M. Eric ALAUZET : Donc, évidemment il faut d'abord évoquer la situation de celles et ceux qui occupent ces contrats aidés. Des instructions ont été données au Préfet afin d'éviter les sorties sèches, notamment en proposant une formation de façon prioritaire au plus grand nombre d'entre eux. Ça ne veut pas dire que tous auront cette formation mais en tout cas c'est un objectif.

La question de la formation constitue d'ailleurs le sujet essentiel et j'y reviendrai pour terminer.

Mais auparavant il faut expliquer pourquoi nous en sommes arrivés là. Hormis le cas des personnes pour qui il n'y a pas d'alternative que ces emplois précaires, les contrats aidés ont été utilisés comme des pansements, des pansements à la plaie du chômage.

Au cours des deux décennies écoulées leur nombre évolue en parallèle des chiffres du chômage. -Tu veux dire quelque chose Christophe ? Non, comme je t'entends !- Leur nombre évolue en parallèle à la courbe du chômage, oscillant, entendez-le bien entre 900 000 et 200 000 contrats aidés.

En conséquence, il est de bonne politique d'en réduire le nombre quand l'économie et l'emploi redémarrent, ce qui est le cas actuellement, modestement. Ce sont quand même 300 000 emplois qui ont été créés en un an. C'est bien cette nouvelle dynamique de l'emploi mais également des limites budgétaires qui avaient conduit le précédent gouvernement à en réduire le nombre à 280 000 pour 2017.

Je vous invite à comparer, avec précaution, avec l'année 2016, qui, comme toute année préélectorale, peut conduire à des situations où des décisions qui ne peuvent pas servir de référence. Je crois que je n'ai pas besoin d'insister.

Toujours est-il que seulement 280 000 contrats aidés ont été budgétés pour 2017. Pour autant, des instructions ont été données dans les territoires depuis le début de l'année pour multiplier, accélérer la mise en place des contrats durant le premier semestre 2017. Résultat : 2/3 de l'enveloppe financière et de ces contrats ont été consommés au cours du premier semestre et la réserve s'est tarie.

De quelle marge de manœuvre dispose un gouvernement qui arrive au milieu d'un exercice budgétaire préparé par ses prédécesseurs ? À ce moment de l'exécution budgétaire, il est quasi impossible d'agir sur la masse salariale de l'État, ainsi que sur les investissements engagés. Et personne, j'ose le croire, ne pourrait imaginer qu'on recourt à l'emprunt. Ne restent que l'impôt et la réduction de certaines dépenses. Encore, oui, l'impôt par la loi rectificative et la baisse de certaines dépenses. Encore qu'il ne s'agit pas dans le cas qui nous occupe, celui de la baisse du nombre de contrats aidés, du résultat d'une réduction des dépenses, Philippe GONON. Ce n'est pas une réduction de dépenses, c'est une augmentation de la dépense qu'il faudrait voter pour couvrir les emplois supplémentaires.

Donc il ne s'agit pas du résultat d'une réduction des dépenses en 2017, mais d'une sous-budgétisation, de la nécessité de dépenser plus que prévu, beaucoup plus, pour atteindre le niveau de 2016.

Parce que, je ne vous l'ai pas encore dit, mais outre les politiques non prévues au budget -celle-ci, par exemple- il aura fallu combler un trou de 4,5 Mds€. Par exemple, vous avez tous entendu parler de la réduction de 800 M€ pour l'armée, et bien d'autres pour arriver à 4,5 Mds€.

Et encore, en 2012 ce n'était pas 4,5 Mds€, c'était 7 Mds€ de trou budgétaire laissé par la précédente majorité.

Vous vous en souvenez peut-être, cela s'est soldé par une augmentation d'impôts de 7 Mds€. Augmentation d'impôt de 7 Mds€ et là c'est obligatoire d'avoir un collectif budgétaire pour voter une augmentation d'impôt que l'ensemble de la majorité de 2012, moi y compris, pas besoin de répéter des évidences, que la majorité soutenue par la même majorité ici, a voté 7 Mds d'impôts.

On voit bien qu'il y a là comme un rituel qui plombe toute nouvelle majorité avant même qu'elle ait pu déployer son propre budget.

Je dois toutefois à la vérité d'indiquer que chaque année il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires, mais jamais pour des montants aussi importants que lors de l'année préélectorale.

Chacun comprend parfaitement que pour les personnes concernées individuellement la situation apparaisse brutale, elle l'est. Mais cette brutalité n'a d'égal que l'inconséquence politique qui en est la cause et l'insécurité budgétaire. D'autres que moi auraient parlé d'insincérité budgétaire nourrie par cette attitude trop répandue du «on verra bien après».

Quoi qu'il en soit, personne ne pourra en rester à la question de forme et se dispenser d'expliquer ce qu'il entend proposer à toutes ces personnes privées d'emploi.

Après avoir découvert cette situation et pour pénaliser le moins possible -mais les personnes le seront quand même, mais aussi les collectivités et les associations- le gouvernement a tenté d'en limiter l'impact, d'une part en ajoutant 30 à 40 000 contrats aidés et de la dépense supplémentaire aux 280 000 prévus, et d'autre part en privilégiant certains secteurs, Philippe GONON les a évoqués, on les a précisés : l'éducation, pour préserver notamment l'accompagnement scolaire des enfants handicapés à l'école, la sécurité, le social et le médico-social en particulier.

Je précise que tous les dispositifs d'insertion, notamment les chantiers d'insertion par l'insertion économique ont évidemment été maintenus et le seront. C'était justement le cas que je signalais au début sur des personnes qui, malheureusement, ne peuvent pas bénéficier d'autres dispositifs.

Maintenant c'est le débat de fond qui va s'ouvrir, celui de l'employabilité pour laquelle la formation est deux fois plus efficace que les contrats aidés dont certains rapports vont jusqu'à indiquer qu'ils constituent un frein à l'emploi. Et vous savez tous très bien que la formation n'est pas toujours au rendez-vous avec les contrats aidés.

Le chantier du financement des collectivités locales et des associations -mais je ne veux pas développer ici- parce que ces contrats aidés, et c'est peut-être un euphémisme, procèdent plus d'une aide financière déguisée que d'une réelle volonté d'insertion.

S'il est préférable qu'une personne occupe un emploi aidé, même précaire, plutôt que de rester au chômage, nous devons préférer pour elle une formation, si elle améliore ses chances d'insertion à un moment où l'économie redémarre, mais où nos entreprises souffrent d'une insuffisance d'offres, notamment du fait d'un trop faible nombre de personnes qualifiées.

On ne peut pas rester sur les 30 ans d'échec qu'a subi notre pays et il faut tenter des choses, on prend des risques, c'est vrai, c'est difficile mais je crois que maintenant il faut avancer.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, je trouve que c'est ubuesque ce qui se passe ce soir, parce qu'il y a une motion qui est proposée pour les contrats aidés, les mêmes qui à un moment donné ont favorisé les emplois jeunes aujourd'hui viennent nous expliquer, parce que leur patron leur a dit ou leur donne une feuille de route vis-à-vis de cela. J'entends bien M. ALAUZET intervenir. Moi, j'ai honte de ce qui se passe ce soir. J'ai honte parce que les contrats aidés, quelque part, aident énormément d'associations. Alors, on nous dit que certaines associations vont sortir du système, moi je n'y crois pas. Je n'y crois pas. Les contrats aidés jouent un rôle fondamental tant au niveau sportif, culturel, social, sanitaire, etc. Je ne comprends pas ce qui se passe ce soir.

Vous, Monsieur FOUSSERET, qui aviez une grande attention vis-à-vis de la précarité, je ne comprends pas ce qui passe aujourd'hui au sein du Conseil Municipal. Il y a une rupture qui s'est mise en place, on sent qu'il y a une fracture. Certains ont une feuille de route à respecter et moi je ne veux pas rentrer là-dedans.

Vous savez en 2012, il y avait une maxime, c'était : «le changement c'est maintenant». Maintenant, en 2017 c'est : «le reniement c'est maintenant». Et moi, j'ai honte de ce qui se passe aujourd'hui et je continuerai, avec mon groupe, à faire ce que j'ai fait depuis le début, à faire ce que nous avons fait depuis le début, dans le cadre de ces motions, à ne pas participer parce que ce sont des mouvements politiques et la politique comme ça se passe ce soir, je ne m'y retrouve pas.

Donc nous ne participerons pas à ce vote, comme aux deux autres, et nous allons vous laisser ensemble, comme d'habitude, pour ces motions. Merci.

(Le groupe Les Républicains quitte la salle du Conseil Municipal)

M. LE MAIRE : Ça, c'est vraiment quelque chose... On vous laisse partir peut-être. Quand vous parlez de reniement et de manque de courage, excusez-moi ; excusez-moi ! En tout cas, en ce qui me concerne, moi je voterai contre.

M. Laurent CROIZIER : (Inaudible)

M. LE MAIRE : C'est votre avis, ça. Ecoutez, je crois que chacun s'est exprimé. C'est quelque chose d'important, chacun s'est exprimé. Je pensais bien que Les Républicains ne participaient pas..., ce n'est pas vraiment raisonnable vous savez. Mais après ce que vous aviez dit, je pensais que vous alliez dire que vous votiez pour, ça aurait été plutôt logique d'ailleurs. Je pensais que vous alliez être logique.

M. Jacques GROSPERRIN : Simplement on est fidèle, nous, à nos convictions et à notre mode de fonctionnement depuis le début du mandat, on n'a jamais participé...

M. LE MAIRE : Remarquez, cela dit on sait ce que vous en pensez, parce que je relisais quand même le mea culpa de M. FILLON, et François FILLON est pour la suppression de tous les emplois aidés pour les jeunes, effectivement, donc j'ai ressorti ça.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous êtes bien embarrassé Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Pas du tout ! Pas du tout ! Pas du tout ! Moi j'assume aussi et en ce qui me concerne chacun fera comme il veut. En ce qui me concerne je voterai contre.

Quels sont ceux qui sont contre ? 16. Maintenant quels sont ceux qui sont pour ? 25.

25 pour. 16 contre.

Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

La motion est acceptée.

On va passer au point suivant.

Je n'ai même pas lu l'article... Vous avez lu Le Canard Enchaîné cette semaine ? Regardez quand même pour le fun Le Canard Enchaîné de cette semaine pour voir ce que M. MELENCHON disait des contrats aidés, c'était de la création de nouvelle forme de précarité.

M. Christophe LIME : On est d'accord. Totalement d'accord. Mais on attendra dans quelques années les évolutions sur les contrats aidés. J'attends les déclarations. Je vais me souvenir des déclarations de ce soir, à la veille des prochaines élections présidentielles, on verra.

M. LE MAIRE : On a encore le temps.

M. Christophe LIME : On a du temps.

M. LE MAIRE : Mais on a de la mémoire Christophe.

M. Christophe LIME : Mais j'ai un peu de mémoire.

M. LE MAIRE : Moi aussi.

M. Christophe LIME : Je vais me souvenir de ce qui a été dit ce soir».

Vœu demandant la libération d'un franco-palestinien, Salah Hamouri

M. LE MAIRE : Il y a deux autres motions. Voici le vœu demandant la libération du franco-palestinien Salah Hamouri.

De toute façon, on va continuer à se parler, quand même, on ne va pas se déchirer.

Quelqu'un qui veut prendre la parole ? C'est un vœu. Qui est opposé à ce que nous votions ce vœu ?

M. Laurent CROIZIER : Je ne prendrai pas part au vote, merci.

M. LE MAIRE : Décidément...

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le vœu est adopté».

Vœu relatif à la diminution du taux de cotisation au centre social de la fonction publique territoriale

«**M. LE MAIRE** : La loi de finances pour 2017 a maintenu à 0,9 % le taux de cotisation des collectivités au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Nous demandons que ce taux soit remonté à 1 % pour permettre plus de formations au niveau du personnel des collectivités. Voilà. On demande donc que le taux passe à 1 %, c'est une demande des CFNPT et des organisations syndicales.

C'est passé et ça a été adopté au CA du CCAS.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? 1. Qui sont contre ? 1. C'est donc adopté.

M. LE MAIRE : La séance est levée».